La Vie à... La Présentation

LE BULLETIN D'INFORMATION DES PRÉSENTATIONNOI(SE)S Vol. 8 – No 04 / Avril 2015

Camp de jour La Présentation 2015

Quand je serai grand, je serai...

C'est pour qui : Les enfants de 5 à 12 ans

C'est quand : Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Le camp de jour débute jeudi le 25 juin 2015 et se termine vendredi le 14 août 2015

Tous les détails et les prix relatifs aux activités et sorties de l'été 2015 vous seront transmis par l'école ou lors de la soirée d'inscriptions.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec la responsable des Loisirs, Madame Julie Pinard, au 450-796-2317 poste 1805.

SOIRÉE D'INSCRIPTIONS

Mercredi 6 mai 2015
de 18h à 21h,
au Pavillon des loisirs

Documents nécessaires lors de la soirée d'inscriptions:
Carte D'ASSURANCE MALADIE
PHOTO RÉCENTE
PAIEMENT (chèque ou argent comptant)

TARIFS INSCRIPTION ÉTÉ 2015

Enfants	Durée	Résident	Non-résident
1er enfant	Pour l'été	160,00$	240,00$
2e enfant	Pour l'été	140,00$	200,00$
3e enfant	Pour l'été	135,00$	175,00$
Par enfant	Par semaine	35,00$	50,00$

SERVICE DE GARDE

Période		Résident	Non–résident
Matin	7h00-9h00	3,00$	5,00$
Soir	16h00-17h30	3,00$	5,00$
Carte : 10 périodes, résident : 25$			
Carte : 10 périodes, non-résident : 40$			

- *frais reliés aux activités et aux sorties en sus*
- *Des frais supplémentaires de 10$ par enfant seront facturés pur toute inscription faite après le 6 mai 2015.*

Volleyball

LIGUE RÉCRÉATIVE

Quand : mardi à 19h00

Où : Terrain des loisirs La Présentation

Début : du mardi 2 juin

Durée : 12 semaines

Tarifs : 15,00$, payable lors de la première rencontre

Exigences : les participants (hommes et femmes) doivent connaître les techniques de base, touches et manchettes et être âgés de 15 ans et plus.

LIGUE COMPÉTITIVE Beach compétitif 4 vs 4

Quand : lundi à 19h00

Où : Terrain des loisirs La Présentation

Début : du lundi 25 mai

Durée : 12 semaines

Tarifs : 25,00$, payable lors de la première rencontre

Exigences : les participants (hommes et femmes) doivent démontrer une **grande maîtrise** des techniques et être âgés de 15 ans et plus.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Serge Falardeau au 450-796-3357, avant le 18 mai 2015. Le nombre de joueurs est limité. Pour la ligue récréative, vous pouvez vous inscrire à titre de joueur régulier ou de substitut.

Gardiens avertis
voir informations en page 19

À LA MAIRIE

Claude Roger
Maire
450-796-3533

G.-Étienne Bernard
Conseiller #01
450-796-5734

Mélanie Simard
Conseillère #02
450-488-0057

Sylvain Michon
Conseiller #03
450-796-2125

Rosaire Phaneuf
Conseiller #04
450-796-3186

Pierre-Luc Leblanc
Conseiller #05
450-796-7926

Martin Bazinet
Conseiller #06
450-488-0234

Directrice générale:
Mme Josiane Marchand, poste 1801
lapresentation@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-trésorière adjointe:
Mme Lucie Chevrier, poste 1802
lpadjointe@mrcmaskoutains.qc.ca

Secrétaire-réceptionniste:
Mme Karine Rocheleau, poste 1804
lpsecretaire@mrcmaskoutains.qc.ca

Voirie:
M. Mario Poirier, inspecteur municipal
450-223-7400

Urbanisme:
Mme Sabrina Bayard, poste 1803
lpbatiment@mrcmaskoutains.qc.ca
lploisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1918-6320 – Imprimé au Canada

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales Inc. – 450-787-2715
Tous droits réservés.

AVIS AUX CITOYENS

EAU POTABLE - ÉVITONS LE GASPILLAGE

VOTRE COMPTEUR D'EAU VOUS DIT COMBIEN VOUS EN CONSOMMEZ

Il est important de souligner que toute l'eau utilisée, consommée ou gaspillée sur le territoire municipal est facturée à la Municipalité par la Régie d'aqueduc qui lui fournit l'eau. La Municipalité transmet ensuite une facture à tous les citoyens dont la propriété est reliée au réseau d'aqueduc, en fonction de l'eau utilisée par chacun. La quantité d'eau qui est facturée aux contribuables est calculée par le ou les compteurs d'eau installés sur chaque propriété.

La Municipalité tient à vous rappeler qu'il revient à chaque propriétaire d'immeuble de vérifier régulièrement son compteur d'eau et la quantité d'eau utilisée car toute l'eau qui entre sur votre propriété vous sera facturée, peu importe son utilisation.

Le tarif annuel de 160$ permet à tous les propriétaires d'utiliser une quantité de 40 000 gallons ou 182 mètres cubes, par logement, sans autres frais à payer. Ces quantités représentent environ 3300 gallons ou 15 mètres cubes par mois, au maximum. Si vous constatez que le compteur indique une consommation plus grande, il est important de vérifier s'il n'y aurait pas une perte d'eau causée par un tuyau perforé, une toilette qui coule ou un robinet qui fuit ou qui ne ferme pas juste.

Vous pourriez prendre l'habitude de compléter un tableau indiquant la lecture faite régulièrement (chaque semaine ou chaque mois) afin de vous assurer de ne pas vous retrouver avec une facture très élevée à la fin de l'année, car chaque 5 m3 additionnels coûtent 5,50$ et tous les 1000 gallons supplémentaires coûtent 5$.

C'est à vous de vérifier vos équipements afin de garder une consommation d'eau potable raisonnable et d'éviter ainsi de payer des frais supplémentaires.

Le Conseil municipal

CANOT SUR LA RIVIÈRE SALVAIL

La dernière fin de semaine du mois d'avril, un groupe de canoteurs descendra la rivière Salvail. Nous partirons de La Présentation jusqu'au village de Saint-Jude. La descente sera d'une durée de 3h à 5h30 selon le niveau d'eau, la direction du vent et le nombre d'amas de branches à franchir.

Bienvenue à tous ceux qui veulent se joindre à nous cette année.

Albert Laplante
(450) 792-3095 • a.laplante@cablevision.qc.ca

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

Votre bulletin municipal est publié et distribué vers le 20 de chaque mois. Les organismes de la Municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 13 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: lpsecretaire@mrcmaskoutains.qc.ca

POUR INFORMATIONS: (450) 796-2317, POSTE 1804

Tarification de la publicité par année (12 parutions) :

Publicité Noir et blanc		*Publicité Couleur (à l'arrière)*	
1 page:	**1 080.00$** (ou 120.00$/mois)	1 page:	**1 900.00$** (ou 200.00$/mois)
1/2 page:	**540.00$** (ou 60.00$/mois)	1/2 page:	**1 000.00$** (ou 100.00$/mois)
1/4 page:	**300.00$** (ou 30.00$/mois)	1/4 page:	**500.00$** (ou 50.00$/mois)
1/8 page:	**150.00$** (ou 15.00$/mois)	1/8 page:	**250.00$** (ou 25.00$/mois)

NUMÉROS UTILES

Pavillon des loisirs
Mme Claudette Gaudette, responsable
450-796-2281

Pompiers-Police-Ambulance
911- ou à partir d'un cellulaire: ***4141**

Hôpital 450-771-3333

Animaux - SPA Drummondville
1-855-472-5700

Déneigement
Entreprise Arguy inc. **450-787-2992**

Gestion des matières résiduelles
Régie intermunicipale Acton et des Maskoutains (domestique, recyclables et organique **450-774-2350**

Bureau de poste
738 rue Principale **450-796-1293**

MRC des Maskoutains

Administration générale	**450-774-3141**
Évaluation foncière	**450-774-3143**
Gestion des cours d'eau	**450-774-3141**
Transport adapté	**450-774-8810**

Députée de Saint-Hyacinthe Bagot
Mme Marie-Claude Morin
1920, rue des Cascades Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5
Tél.: 450-771-0505 /
Téléc.: 450-771-0767
marie-claude.morin@parl.gc.ca

Députée de Saint-Hyacinthe
Mme Chantal Soucy
1970, rue des Cascades
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 3J5
Tél. : 450-773-0550
chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

Bureau municipal:
772 rue Principale,
La Présentation (Québec) J0H 1B0
Téléphone: **450-796-2317**
Télécopieur: **450-796-1707**
www.municipalitelapresentation.qc.ca

Urgence:
Fin de semaine ou jours fériés
Téléavertisseur: **450-223-7400**

Heures de bureau:
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et 13h à 16h

CALENDRIER MENSUEL

MAI 2015

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5 Séance ordinaire du Conseil à 19h00	6 Matières recyclables	7 Matières organiques	8	9
10 **Fête des Mères**	11	12	13 Résidus domestiques + gros rebuts	14 Matières organiques	15	16
17	18 **Journée nationale des patriotes/Fête de la Reine**	19	20 Matières recyclables	21 Matières organiques	22	23
24/31 Vente de débarras (31)	25	26	27 Résidus domestiques	28 Matières organiques	29	30 Vente de débarras

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 avril 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard, Sylvain Michon, Rosaire Phaneuf, Pierre-Luc Leblanc

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, secrétaire-trésorière adjointe.

Est absent

Madame la conseillère Mélanie Simard

Monsieur le conseiller Martin Bazinet

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h03.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 63-04-15

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

44.1 Supports pour lumières terrain de Pétanque et de Fer – Mandat à Marc Beaudoin

44.2 Chemin de la Grande-Ligne – Estimation des coûts préparés par Jean Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains – Mandat

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2014
4. Consultation publique concernant les dossiers suivants :

- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 699 rue Principale
- Demande de permis de construction PIIA – lot 4 567 528
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 044 804
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 815 835

5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015
6. Acceptation des comptes
7. Période de questions
8. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9. Loisirs – Information des représentants du CCL
10. ADMQ – Inscription au congrès annuel
11. Modification administrative
12. Modification des signataires autorisés pour les effets bancaires
13. Modification de la résolution numéro 087-13 – Désignation comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels
14. Modification de la résolution numéro 088-13 – Réseau de fibre optique – Désignation d'un responsable
15. Colloque du Carrefour action municipale et famille – Inscription de Mélanie Simard, conseillère
16. Oriflammes – Achat de nouveaux supports – Mandat à Marc Beaudoin
17. Oriflammes – Achat des modèles proposés pour le printemps – Mandat à la compagnie SG Design
18. Tour cycliste En Mouvement avec Desjardins – Autorisation de circuler sur les routes du territoire
19. Embauche d'une personne ressource pour la mise à jour de la Politique de la famille
20. Fête Nationale du Québec – Demande d'assistance financière
21. Fête de Début de saison – Autorisation pour les dépenses et pour l'organisation
22. Camp de jour estival – Recrutement des animateurs(trices)
23. Mandat pour rénover la cabane de Pétanque et de Fer au terrain des loisirs
24. Achat de nouvelles serrures pour le Pavillon des Loisirs
25. Achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer
26. Terrain de baseball – Ajout de sable et tamisage de la ligne d'arrêt
27. Mandat pour l'élagage des arbres au terrain des loisirs
28. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 699 rue Principale – Décision suite à la recommandation du CCU
29. Demande de construction dans la zone H-125 régie par un PIIA – Décision suite aux recommandations du CCU
30. Adoption du premier projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 044 804 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
31. Adoption du premier projet de résolution concernant la demande d'autorisation pour la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 815 835 déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
32. Avis de motion – Règlement numéro 186-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-101
33. Adoption du premier projet de règlement numéro 186-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-101
34. Voirie – Permission annuelle de voirie du MTQ et cautionnement pour les interventions urgentes à faire sur le réseau – Autorisation de signature
35. Voirie – Mandat pour le balayage mécanique des rues
36. Voirie – Ajout de pierre au rang Salvail Nord
37. Voirie – Épandage d'abat-poussière au rang Salvail Nord
38. Voirie – Mandat pour restaurer l'aménagement paysager des plates-bandes municipales
39. Voirie – Mandat pour faire un aménagement paysager devant le Pavillon des Loisirs

40. Voirie – Excavation d'une partie du lot 3 406 804 pour faire une place de stationnement
41. Travaux de rapiéçage de pavage – Approbation des devis pour l'invitation de soumissionnaires
42. Travaux de lignage des routes – Approbation des devis pour l'invitation de soumissionnaires
43. Entretien du tracteur John Deere 1565 – Autorisation des dépenses
44. Divers

44.1 Supports pour lumières terrain de Pétanque et de Fer – Mandat à Marc Beaudoin

44.2 Chemin de la Grande-Ligne – Estimation des coûts par Jean Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains – Mandat

45. Dépôt de la correspondance
46. Période de questions
47. Levée de l'assemblée

3- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2014

Considérant qu'un avis public a été donné le 12 mars 2015 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Considérant que Monsieur André Brodeur, C.P.A., de la firme Brodeur, Denoncourt, Girouard, C.P.A., fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2014, tel que présenté, indiquant des revenus de 2 888 171 $, des dépenses au montant de 3 030 158 $, des affectations et conciliations fiscales au montant de 202 348 $, laissant un excédent des revenus sur les dépenses de

60 361$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affecté à 1 121 877 $, avant le transfert de la somme à calculer pour le secteur « égouts » à transférer au surplus affecté à la vidange des étangs aérés, et tenant compte du transfert des sommes inscrites pour le financement des investissements en cours de 218 466 $, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	961 332 $
Surplus affecté à la vidange des boues :	143 507 $
Surplus affecté aux allocations de départ :	17 038 $
TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2014 :	1 121 877 $
Surplus réservé pour Fonds de parc :	1 920 $
GRAND TOTAL ACCUMULÉ :	1 123 797 $

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

4- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT QUATRE DEMANDES

Conformément à l'avis publics du 20 mars 2015, les informations sont données relativement aux quatre demandes.

- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 699 rue Principale
- Demande de permis de construction PIIA – Lot 4 567 528
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 044 804
- Projet d'insertion résidentielle en milieu agricole concernant le lot 4 815 835

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

5- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2015 RÉSOLUTION NUMÉRO 64-04-15

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015, tel que rédigé.

6- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 65-04-15

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1500023	I	Télébec (bureau 10-02 au 09-03)	271,63 $
L1500024	I	Hydro-Québec (divers emplacements)	3 148,31 $
L1500025	I	Desjardins sécurité financière (assurance collective mars)	2 085,47 $
L1500026	I	Service de cartes Desjardins (espace jeunesse)	882,75 $
L1500027	I	Télécommunication Xittel (internet bassin 16-02 au 16-03)	80,43 $
L1500028	I	Telus (cellulaire voirie 22-02 au 21-03)	63,70 $
L1500029	I	Télébec (internet pavillon	75,83 $
L1500030	I	Société de l'assurance automobile du Québec (immatriculations)	1 816,74 $
L1500031	I	Ministre du revenu du Québec (D.A.S. prov. - février)	5 331,04 $
L1500032	I	Agence des douanes et du revenu du Canada (D.A.S. féd. - fev.)	1 937,17 $
L1500033	I	CARRA (RREM février)	910,37 $
L1500034	I	Desjardins Sécurité financière (REER collectif - février)	692,00 $
L1500035	I	Télébec (bureau 10-03 au 09-04)	271,61 $
L1500036	I	Hydro-Québec (divers emplacements)	1 682,55 $
L1500037	I	Télécommunication Xittel (internet bassin 16-03 au 16-04)	80,43 $
L1500038	I	Telus (cellulaire voirie 22-03 au 21-04)	63,70 $
C1500088	D	Laferte et Letendre inc. (entretien garage)	25,22 $
C1500089	I	R. Bazinet & fils ltée (essence mois de février)	833,87 $
C1500090	I	Coopérative régionale d'électricité (coin Route 137 et 5e rang)	10,19 $
C1500091	D	Transport Vimont (graisse pour entretien véhicule)	109,23 $
C1500092	I	Laboratoire d'analyses S.M. inc. (analyses d'eau potable/usée)	411,33 $
C1500093	R	Compass Minerals (sel de route)	3 678,91 $
C1500094	I	BuroPro Citation (fournitures de bureau)	292,73 $
C1500095	R	Bureau en Gros (bureau d'ordinateur - espace jeunesse)	126,44 $
C1500096	R	Boulangerie H. Fortin inc. (buffet pour ouverture espace jeunesse)	287,43 $
C1500097	I	Postes canada (distribution journal mun. et prog. loisirs)	583,83 $
C1500098	I	Emballages Maska inc. (produits ménagers et sanitaires)	107,04 $

C1500099	R	Brault & Bouthillier (article pour semaine relâche et camp de jour)	475,79 $
C1500101	R	Succession Bertrand Mathieu (terrain rue Mathieu)	20 000,00 $
C1500102	D	Petite caisse (dépenses au 18 mars 2015	354,25 $
C1500103	D	Ministre des Finances (formation eau potable - insp. mun.)	111,00 $
C1500104	D	Rita Fleuriste (fleur pour décès M. Cournoyer)	86,23 $
C1500105	I	Formules municipales (cartable et feuille de procès-verbal)	615,31 $
C1500106	R	Les Équipements Laguë (réparation tracteur 6330)	3 155,37 $
C1500107	R	Cie de Transport Maskoutaine inc. (déplacement sem. relâche)	431,16 $
C1500108	R	Automatisation Toro (enregistreur de données - étangs)	1 377,82 $
C1500109	R	Prod. Royal Pyrotechnie (acompte feux d'artifices - fête nationale)	2 000,00 $
C1500111	R	SM Événements (acompte mini ferme - fête du printemps)	799,07 $
C1500112	R	SM Événements (mini ferme - fête du printemps)	799,08 $
C1500113	D	Solutions Backup en ligne (sauvegarde de données/an)	482,21 $
C1500114	R	Calèches Boisvert (promenade en chevaux - fête du printemps)	574,88 $
C1500115	D	Lucie Chevrier (frais de déplacements)	25,40 $
C1500116	I	Réseau internet Maskoutain (téléphonie IP - mars)	183,96 $
C1500117	R	Marc Beaudoin (acompte pr fabrication boîte pour jeu pétanque)	2 644,43 $
C1500118	I	Fonds d'information sur le territoire (droit de mutation)	16,00 $
C1500119	I	Petite caisse (espace jeunesse)	100,00 $
C1500120	R	Accès informatique (ordinateur espace jeunesse)	691,20 $
TOTAL			**60 783,11 $**
SALAIRES VERSÉS EN MARS 2015			**24 927,16 $**

D: Délégation de dépenses
I : Dépenses incompressibles
R: Dépenses autorisées par résolution du Conseil

COMPTES À PAYER

1500122	M.R.C. des Maskoutains (hon. ing. Plan d'inter. - équilib. rôle 2015-2017)	12 794,50 $
1500123	Régie de l'A.I.B.R. (achat d'eau)	13 041,00 $
1500124	CSST (frais de gestion 2015, ajust. 2014)	206,57 $
1500125	Ville de Saint-Hyacinthe (frais d'adh. cour mun. - infrast. supra. 1er vers)	18 054,67 $
1500126	Publications municipales (journal municipal mars)	1 234,59 $
1500127	Régie int. d'Acton et des Maskoutains (contrats)	10 839,61 $
1500128	Aquatech (contrats et entretien des pompes Morin et Principale)	3 632,52 $
1500129	Entreprise Arguy inc. (entretien chemins d'hiver 5/6)	18 970,56 $
1500130	Julien Cournoyer (entretien patinoire 3/3)	2 266,67 $
		81 040,69 $

MONTANTS ENCAISSÉS EN MARS 2015

Taxes	692 246,47 $
Permis-lotissement	440,00 $
Locations	660,00 $
Publicité	165,00 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains (remboursement TPS/TVQ)	7 212,00 $
Ville de Saint-Hyacinthe (eau Petits-Étangs)	2 783,15 $
Camp de jour semaine de relâche	625,00 $
Ministre des finances (déneig. Grands-Étangs, remb. TPS – subv. semaine relâche)	28 744,68 $
Gouvernement du Canada (subv. programme nouveaux horizons pour les aînés)	16 316,00 $
Administration (ristourne MMQ - 10% fins de parc)	6 732,98 $
TOTAL	**755 925,28 $**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mars 2015 pour un montant total de 60 783,11$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mars 2015, au montant total de 24 927,16$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour avril 2015, au montant total de 81 040,69$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mars 2015, au montant de 755 925,28$.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

8- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le Maire, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de mars 2015. Il rappelle que les écocentres ouvriront leurs portes les fins de semaine du samedi 18 avril jusqu'au dimanche 28 novembre 2015. Il donne également des explications sur certains dossiers discutés à la Régie.

9- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

Vu l'absence de Madame Mélanie Simard, Présidente, Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informe les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs. Il y a eu beaucoup moins de participants à La fête familiale du Printemps. Pour les prochaines fêtes, si nous souhaitons avoir plus de participants, nous devons absolument envoyer une publicité une semaine avant l'activité.

10- ADMQ – INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL RÉSOLUTION NUMÉRO 66-04-15

Considérant que l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel à Québec, du 17 au 20 juin 2015, et que Lucie Chevrier est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Lucie Chevrier au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 20 juin 2015 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 488 $ plus les taxes;

D'autoriser le paiement des frais d'hébergement à l'Hôtel Delta Québec, pour 3 nuits, au montant de 276 $ par nuit, plus les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

11- MODIFICATION ADMINISTRATIVE
RÉSOLUTION NUMÉRO 67-04-15

Considérant la proposition faite par la directrice générale à l'effet d'apporter une modification concernant les postes occupés à l'administration;

Considérant l'entente intervenue entre les employées concernées pour effectuer un changement de poste;

Considérant que l'équipe de travail demeurera la même et que la qualité du travail ne sera aucunement affectée;

Considérant que les membres du Conseil connaissent déjà les personnes visées par cette proposition et qu'ils sont d'accord pour y donner suite;

Considérant les documents déposés pour autoriser les modifications proposés;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la démission de Lucie Chevrier, en tant que directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 8 avril 2015;

D'accepter la démission de Josiane Marchand, en tant que secrétaire-trésorière adjointe, en date du 8 avril 2015;

De nommer Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, à compter du 8 avril 2015, selon les modalités prévues aux documents déposés;

De nomme Lucie Chevrier, au poste de secrétaire-trésorière adjointe, à compter du 8 avril 2015, selon les modalités prévues aux documents déposés;

D'approuver les dispositions des contrats de travail déposés ;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger à signer lesdits contrats, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

12- MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES EFFETS BANCAIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 68-04-15

Considérant la nomination de Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation en date du 8 avril 2015;

Considérant la nomination de Lucie Chevrier, au poste de secrétaire-trésorière adjointe en date du 8 avril 2015;

Considérant que des correctifs doivent être apportés pour préciser ces changements de fonction auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

Que Monsieur Claude Roger, maire, OU Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant, ET Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, OU Madame Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe, soient autorisés à signer, conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de La Présentation, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes;

Que les personnes autorisées aux termes du paragraphe précédent, et chacune d'elles séparément, soient autorisées à recevoir de la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes les relevés de comptes, les chèques payés et autres effets portés au compte de la Municipalité;

Que le maire, OU le maire suppléant, ET la directrice générale et secrétaire-trésorière, OU la secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont nommés à titre de représentants de la Municipalité de La Présentation à l'égard des emprunts que cette dernière pourra contracter;

Que ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de La Présentation, pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes;

D'abroger la résolution numéro 086-13, adoptée le 9 avril 2013.

13- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 087-13 – DÉSIGNATION COMME RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
RÉSOLUTION NUMÉRO 69-04-15

Considérant la nomination de Madame Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité de La Présentation, à compter du 8 avril 2015;

Considérant que tout organisme public doit informer la Commission d'accès à l'information de tout changement de responsable;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

Que Monsieur Claude Roger, maire, désigne Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels pour la Municipalité de La Présentation et lui délègue toutes ses fonctions à ce titre.

Que la Direction de la Commission d'accès à l'information soit informée de cette désignation.

14- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 088-13 – RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE – DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE
RÉSOLUTION NUMÉRO 70-04-15

Considérant la nomination de Madame Josiane Marchand au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Présentation, à compter du 8 avril 2015;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité

De désigner Madame Josiane Marchand, directrice générale, pour agir comme responsable, au niveau de la Municipalité de La Présentation, de l'application de la procédure de sauvegarde requise en vertu de la clause 6 de cette directive et, de façon générale, pour assurer l'application de cette directive au sein de la Municipalité.

15- COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – INSCRIPTION DE MÉLANIE SIMARD, CONSEILLÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 71-04-15

Considérant que le Carrefour action municipale et famille tiendra son 27e colloque à Montmagny, du 7 au 9 mai 2015, et qu'une conseillère est intéressée d'y participer;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de Mélanie Simard au 27e colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra à Montmagny du 7 au 9 mai 2015 inclusivement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 475$ plus les taxes;

D'autoriser le paiement des frais d'hébergement à l'Hôtel Écono Lodge, pour 2 nuits, au montant de 79$ par nuit, plus les taxes;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon la réglementation en vigueur à cet effet.

16- ORIFLAMMES – ACHAT DE NOUVEAUX SUPPORTS – MANDAT À MARC BEAUDOIN
RÉSOLUTION NUMÉRO 72-04-15

Considérant qu'en 2013, la Municipalité a fait installer des oriflammes pour embellir le noyau villageois;

Considérant que les supports existants sont non résistants aux conditions climatiques;

Considérant la soumission préparée par Marc Beaudoin pour des nouveaux modèles de supports;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

De mandater Marc Beaudoin pour la fabrication de 10 ensembles de supports à oriflammes pour un montant de 1 060 $, taxes en sus.

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire installer ces supports, au moment prévu, par Les Entreprises B.J.B. inc, vu qu'une nacelle est nécessaire;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats ainsi que pour l'installation.

17- ORIFLAMMES – ACHAT DES MODÈLES PROPOSÉS POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 73-04-15

Considérant que la Municipalité a autorisé l'installation de 10 supports pour y aménager différents oriflammes, en fonction de la saison ou des activités spéciales;

Considérant qu'il est pertinent d'installer des oriflammes aux couleurs printanière à cette période;

Considérant que la Municipalité désire commander également des oriflammes pour la saison estivale;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 10 oriflammes de printemps et 10 oriflammes d'été, chez SG Design, au prix d'environ 2 000 $, plus les taxes;

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire installer ces oriflammes, au moment prévu, par Les Entreprises B.J.B. inc, vu qu'une nacelle est nécessaire;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces achats ainsi que pour l'installation.

18- TOUR CYCLISTE EN MOUVEMENT AVEC DESJARDINS – AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES ROUTES DU TERRITOIRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 74-04-15

Considérant que « En Mouvement avec Desjardins » organise un tour cycliste dont le trajet prévoit de traverser la Municipalité et d'ainsi circuler sur les routes de La Présentation, le jeudi 31 mai 2015;

Considérant que « En Mouvement avec Desjardins » désire obtenir l'autorisation de la Municipalité avant de demander un permis au Ministère des Transports (MTQ) relativement à cette activité vu que le parcours emprunte des routes sous la juridiction du MTQ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les cyclistes qui participeront au Tour cycliste organisé par « En Mouvement avec Desjardins » de circuler sur les routes de la Municipalité, le dimanche 31 mai 2015, selon l'itinéraire fourni par les organisateurs et qui empruntera la route 137, en provenance de St-Hyacinthe, le rang Bas des Étangs, le rang Ste-Rose, le rang Grande-Ligne pour poursuivre leur trajet à St-Jude, conformément au plan remis par les organisateurs;

D'exiger que les organisateurs obtiennent l'autorisation du MTQ à cet effet vu que les routes visées par cette activité sont sous la juridiction du MTQ;

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

19- EMBAUCHE D'UNE PERSONNE RESSOURCE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE
RÉSOLUTION NUMERO 75-04-15

Considérant que nous devons faire la mise à jour de la Politique de la famille en 2015;

Considérant la subvention reçue de 2 500 $;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche d'une personne ressource pour nous aider à effectuer la mise à jour de la Politique de la famille pour un montant maximal de 2 500 $.

20- FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC – DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NUMÉRO 76-04-15

Considérant que le Programme d'assistance financière aux célébrations locales 2015 permet de faire une demande de subvention pour l'organisation de la Fête nationale à La Présentation;

Considérant que la Municipalité a déjà élaboré une programmation pour cette occasion;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité

D'adresser une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec;

D'approuver les documents de demande d'assistance financière pour 2015, tel que présentés;

D'autoriser Sabrina Bayard, coordonnatrice des Loisirs, à signer les formulaires requis, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

21- FÊTE DE DÉBUT DE SAISON – AUTORISATION POUR LES DÉPENSES ET POUR L'ORGANISATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 77-04-15

Considérant que la Municipalité veut, comme à chaque année, organiser une journée d'activités pour souligner la Fête de Début de saison;

Considérant que des réservations et des achats doivent être effectués pour préparer l'organisation de cette journée d'activités;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Municipalité à organiser une journée d'activités pour souligner la Fête du Début de la Saison, le vendredi 8 mai, de 18 h à 21 h, au Pavillon des Loisirs;

D'autoriser Sabrina Bayard à louer un système de son et un chapiteau et à effectuer les achats requis pour l'organisation de cette activité, selon les sommes prévues au budget;

D'autoriser le paiement des achats autorisés et des factures relatives aux contrats mentionnés précédemment lorsqu'ils auront été complétés.

22- CAMP DE JOUR ESTIVAL – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS(TRICES)
RÉSOLUTION NUMÉRO 78-04-15

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les services de Camp de jour estival pour les enfants du territoire et des environs;

Considérant que Julie Pinard a été engagée pour occuper le poste de responsable des loisirs en vertu de la résolution numéro 56-03-15;

Considérant que des animateurs et des aide-animateurs sont requis pour combler les besoins d'animation au Camp de jour pour l'été 2015;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités de Camp de jour prévues pour l'été 2015, qui se tiendront du jeudi 25 juin au vendredi 14 août inclusivement;

D'autoriser l'appel de candidatures pour les postes d'animateurs, d'aide-animateurs et d'accompagnateurs pour les enfants handicapés pour le Camp de jour estival;

D'autoriser Sabrina Bayard à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Animateurs (trices) : 10,80$/heure
Aide-animateurs (trices) : 10,55$/heure;

De majorer le salaire des animateurs et aide-animateurs de 0,25$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation;

D'autoriser une prime maximale de 2 $ de l'heure au salaire des animateurs ou aide-animateurs accompagnant un enfant handicapé, pour la période concernée, selon l'évaluation qui sera produite pour chacun des enfants inscrits.

23- MANDAT POUR RÉNOVER LA CABANE DE PÉTANQUE ET DE FER AU TERRAIN DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 79-04-15

Considérant le réaménagement du terrain de Pétanque et de Fer;

Considérant que nous devons déménager la cabane de Pétanque et de Fer et que des rénovations d'amélioration doivent être effectuées;

Considérant la soumission verbale de Les Constructions Jacques Fontaine;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

De mandater les Constructions Jacques Fontaine pour refaire le plancher d'une grandeur de 10'X12' et refaire le revêtement extérieur en revêtement de vinyle au montant d'environ 2 200 $, taxes en sus, incluant le temps et le matériel;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces rénovations.

24- ACHAT DE NOUVELLES SERRURES POUR LE PAVILLON DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 80-04-15

Considérant que la Municipalité souhaite avoir le contrôle des entrées et sorties dans le Pavillon des Loisirs;

Considérant les deux soumissions que nous avons reçues :

Serruriers Fabris
STE St-Hyacinthe

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie STE St-Hyacinthe pour l'installation de 3 gaches électriques au Pavillon des Loisirs, selon la soumission du fournisseur, au coût de 4 478.50 $, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

25- ACHAT DE PEINTURE POUR LE LIGNAGE DU TERRAIN DE SOCCER
RÉSOLUTION NUMÉRO 81-04-15

Considérant que la Municipalité, comme à chaque année, doit acheter de la peinture jaune et blanche, pour le lignage du terrain de soccer;

Considérant la soumission reçue de Stinson Equipement inc.

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de peinture pour le lignage du terrain de soccer à la compagnie Stinson Équipement inc. au cout de 1 500 $, plus le transport et les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture.

26- TERRAIN DE BASEBALL – AJOUT DE SABLE ET TAMISAGE DE LA LIGNE D'ARRÊT
RÉSOLUTION NUMÉRO 82-04-15

Considérant que la Municipalité, comme à chaque année, doit ajouter du sable sur le terrain de baseball;

Considérant que la ligne d'arrêt n'a pas été faite depuis plusieurs années;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 4 voyages de sable de Excavation Luc Beauregard inc., incluant la livraison, pour un montant de 700 $, plus les taxes;

D'autoriser Luc Leboeuf à venir, avec la machinerie nécessaire pour étendre le sable sur le terrain de baseball, au montant de 550 $, plus les taxes;

D'autoriser Les Entreprises MPSR enr. pour le tamisage et le désherbage de la ligne d'arrêt au montant de 775 $, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront terminés.

27- MANDAT POUR L'ÉLAGAGE DES ARBRES AU TERRAIN DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 83-04-15

Considérant qu'il y a lieu de faire l'élagage des arbres sur le terrain des Loisirs;

Considérant la soumission reçue de Charland, Arbori-Services enr.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Charland, Arbori-Services enr. pour l'élagage des arbres sur le terrain de loisirs au montant de 2 100 $, taxes en sus;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront terminés.

28- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 699 RUE PRINCIPALE – DÉCISION SUITE À LA RECOMMANDATION DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 84-04-15

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par Karine Rocheleau et Martin Bazinet dans le but d'implanter un bâtiment principal résidentiel à 2 mètres d'un bâtiment accessoire résidentiel, pour la propriété située au 699, rue Principale, alors que la réglementation exige une distance minimale de 3 mètres entre un bâtiment principal résidentiel et un bâtiment accessoire résidentiel;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité de La Présentation;

Considérant le permis de démolition numéro DML150013, émis le 17 mars 2015, visant la démolition du bâtiment principal existant construit en 1945;

Considérant que lot 3 405 789 se situe dans la zone CH-101 tel qu'identifié au plan de zonage;

Considérant que la marge de recul avant minimale exigée par le règlement d'urbanisme pour la zone CH-101 est de 5 mètres ou la moyenne de la marge de recul avant des deux bâtiments principaux voisins;

Considérant que le bâtiment principal existant possède un droit à acquis de 2,88 mètres par rapport à la marge de recul avant;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice au demandeur;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le CCU lors de la réunion du 19 mars 2015;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 699, rue Principale, sur le lot numéro 3 405 789, afin de permettre l'implantation un bâtiment principal résidentiel à 2 mètres d'un bâtiment accessoire résidentiel, tel que montré au plan déposé, alors que la réglementation exige une distance minimale de 3 mètres entre un bâtiment principal résidentiel et un bâtiment accessoire résidentiel;

De faire parvenir copie des présentes au demandeur pour confirmer l'approbation de sa demande;

De conserver copie des présentes au dossier du demandeur afin d'en faire partie intégrante pour toute référence ultérieure.

29- DEMANDE DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-125 RÉGIE PAR UN PIIA – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 85-04-15

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la zone H-125 et pour le noyau villageois, portant le numéro 10-140;

Considérant qu'en vertu de cette réglementation, toute demande de permis de construction dans la zone visée doit être soumise au CCU qui doit vérifier la conformité aux exigences et faire ses recommandations au Conseil municipal, pour approbation;

Considérant les informations transmises au Conseil, suite à la rencontre du CCU qui a été tenue le 19 mars 2015;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans préparés par Conception S. Tardif, en date du 18 mars 2015 et Paysages Rodier, en date du 27 février 2015 pour Madame Audrée Kemp Bélanger et Monsieur David Rodier, pour une résidence unifamiliale isolée de 2 étages.

30- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 4 044 804 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
RÉSOLUTION NUMÉRO 86-04-15

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 4 044 804 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 4 044 804 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 4 044 804 est adjacent à la Route 137, existant au 29 mars 2010

Considérant que le lot 4 044 804 se situe en bordure d'une route sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ) et que l'accès à la propriété se fera en conformité avec les normes du MTQ pour les entrées résidentielles;

Considérant que le lot 4 044 804 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis 1987 (Règlements 359 et 360);

Considérant que le lot 4 044 804 a été créé avant 1975 et que lors de sa création le lot était conforme au règlement en vigueur;

Considérant que le lot ne se situe pas dans une bande riveraine et qu'il dispose d'un droit acquis par rapport à sa profondeur;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mars 2015;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 7 avril 2015, un premier projet de résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 044 804.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 mai 2015, à 19 h 00 à la salle du conseil située au 772, rue Principale, La Présentation, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

31- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE SUR LE LOT 4 815 835 DÉPOSÉE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

RÉSOLUTION NUMÉRO 87-04-15

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction et de modification d'un immeuble en bonne et due forme a été déposée à la Municipalité de La Présentation et que tous les documents nécessaires pour procéder à l'évaluation ont été joints à cette dernière;

Considérant que le projet particulier consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet particulier respecte les objectifs du plan d'urbanisme liés aux projets d'insertion résidentielle en milieu agricole;

Considérant que le projet de construction résidentielle sera réputé inexistant aux fins de l'application des distances séparatrices relatives aux odeurs, et ce, même si l'exploitation agricole est construite ultérieurement à la résidence;

Considérant que le projet n'a pas pour effet d'enclaver une terre agricole puisque le 4 815 835 est borné par la Rivière Salvail;

Considérant que le fait d'autoriser le projet n'entraînera pas de contraintes additionnelles au maintien et au développement des exploitations agricoles à proximité;

Considérant que l'habitation ne pourra en aucun cas être jumelée ou transformée en un «immeuble protégé», tel que défini au règlement d'urbanisme;

Considérant que cette insertion résidentielle n'entraîne pas la création ou l'extension d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle A2 ou d'une aire d'affectation Agricole mixte résidentielle et commerciale A3, telle qu'identifiée au SAR de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le lot 4 815 835 était subdivisé et vacant au 29 mars 2010, soit la date d'entrée en vigueur du règlement numéro 09-289 modifiant le SAR de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans l'affectation agricole dynamique A1;

Considérant que le lot 4 815 835 ne se situe pas sur des sols organiques, tel que défini au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant que le lot 4 815 835 est adjacent au rang Salvail Sud, existant au 29 mars 2010;

Considérant que le lot 4 815 835 ne se situe pas en bordure d'une route sous la juridiction du Ministère des Transports;

Considérant que le lot 4 815 835 est desservi par le service d'aqueduc municipal depuis 1978 (Règlement 290);

Considérant que les dimensions du lot 4 815 835 répondent aux normes minimales de lotissement prévues au règlement d'urbanisme #06-81;

Considérant qu'aucun morcellement de lot n'a été effectué dans le but de créer un ou plusieurs lots supplémentaires;

Considérant que le projet ne se situe pas à l'intérieur d'une zone présentant un risque pour la sécurité publique;

Considérant que le bâtiment principal et ses bâtiments accessoires seront implantés de manière à respecter les dispositions du règlement d'urbanisme relatives à la protection des rives et du littoral;

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 19 mars 2015;

Considérant qu'une demande d'autorisation, traitée dans le cadre du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), est assujettie à la consultation publique ainsi qu'au processus d'approbation référendaire, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;*

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte, lors de la séance du 7 avril 2015, un premier projet de résolution approuvant la demande pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 815 835.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 5 mai 2015, à 19 h 00 à la salle du conseil située au 772, rue Principale, La Présentation, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

32- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 186-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « RÉCRÉATION EXTÉRIEURS INTENSIVE » DANS LA ZONE P-101

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance, ordinaire, extraordinaire ou d'ajournement, le règlement numéro 186-15 *modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81* afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieurs intensive » dans la zone P-101.

L'objet de ce règlement est d'autoriser la sous-classe d'usage «Récréation extérieure intensive» dans la zone P-101, correspondante à l'emplacement du terrain des loisirs.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

33- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-15 MODIFANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'AUTORISER LA SOUS-CLASSE D'USAGE « RÉCRÉATION EXTÉRIEURE INTENSIVE » DANS LA ZONE P-101
RÉSOLUTION NUMÉRO 88-04-15

Attendu que la municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le conseil municipal entend autoriser l'aménagement d'une surface de «dek hockey», avec les bâtiments et usages accessoires qui y sont associés, sur l'emplacement du terrain des loisirs;

Attendu que ce type d'usage fait partie de la sous-classe «Récréation extérieure intensive» selon le règlement d'urbanisme municipal;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 186-15 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81* afin d'autoriser la sous-classe d'usage « *Récréation extérieure intensive* » dans la zone P-101;

De tenir une assemblée de consultation mardi, le 5 mai 2015, à 19 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

34- VOIRIE – PERMISSION ANNUELLE DE VOIRIE DU MTQ ET CAUTIONNEMENT POUR LES INTERVENTIONS URGENTES À FAIRE SUR LE RÉSEAU – AUTORISATION DE SIGNATURE
RÉSOLUTION NUMÉRO 89-04-15

Considérant que la Municipalité de La Présentation doit obtenir une permission de voirie annuelle de la part du Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de pouvoir effectuer des travaux d'urgence sur ses réseaux d'égouts et d'aqueduc longeant les routes de juridiction provinciale;

Considérant que la Municipalité doit également offrir un cautionnement pour couvrir des dommages pouvant être occasionnés sur les infrastructures du MTQ ;

Considérant que la Municipalité doit nommer un responsable pour signer les demandes d'intervention;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation se porte garante, pour un montant ne dépassant pas 10 000$, du fait qu'elle pourrait, en cours d'année, effectuer des travaux sur les routes de juridiction provinciale, pour la remise en état des éléments composant la route, pour reconstruire ces routes selon les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention;

D'autoriser Monsieur Mario Poirier, inspecteur municipal, à signer les demandes de permissions de voirie pour et au nom de la Municipalité de La Présentation;

Que la présente résolution soit valide jusqu'au 31 mars 2016;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger, à signer la permission de voirie présentée par le MTQ, pour et au nom de la Municipalité.

35- VOIRIE – MANDAT POUR LE BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES
RÉSOLUTIO NUMÉRO 90-04-15

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au balayage mécanique des rues au printemps de chaque année pour éliminer les résidus et la pierre accumulés au sol durant l'hiver;

Considérant l'offre de services transmise par Les entreprises Mirroy inc. pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De mandater Les entreprises Mirroy inc. pour procéder au balayage mécanique des rues, avec un balai aspirateur de type « pure vacuum », au tarif de 100 $ de l'heure plus les taxes, tel que mentionné dans la soumission de l'entrepreneur, en fonction des directives et des exigences de l'inspecteur municipal;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront complétés.

36- VOIRIE – AJOUT DE PIERRE AU RANG SALVAIL NORD
RÉSOLUTION NUMÉRO 91-04-15

Considérant qu'il est nécessaire, comme à chaque année, d'ajouter de la pierre sur la chaussée du rang Salvail Nord;

Considérant que des services de nivelage sont aussi requis pour épandre cette pierre après la livraison;

Considérant que l'inspecteur a demandé des soumissions relativement à ce dossier;

Considérant les 2 soumissions reçues pour l'achat d'environ 450 tonnes de pierre

MG-20 0-3/4 (CCDG), incluant le transport, après la période de dégel :

– Entreprises Luc Beauregard inc. :	20 $ / tonne, transport inclus,
– Entreprises Réjean Desgranges inc. :	21 $ / tonne, transport inclus;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard,

Appuyé par Sylvain Michon

Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beauregard inc. pour fournir environ 450 tonnes métriques de pierre MG-20 0-3/4 (CCDG), incluant le transport, au prix de 20 $ la tonne métrique, plus les taxes, après le dégel;

De mandater Les Entreprises Réjean Desgranges inc. pour faire l'épandage de pierre, avec une niveleuse, au prix de 140 $ de l'heure, plus les taxes;

De mandater l'inspecteur municipal pour planifier et superviser ces travaux;

D'autoriser le paiement des factures relatives à ces travaux quand elle nous sera transmise après la réalisation des travaux, après recommandation de l'inspecteur municipal.

37- VOIRIE – ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE AU RANG SALVAIL NORD
RÉSOLUTION NUMÉRO 92-04-15

Considérant que l'inspecteur municipal a demandé des soumissions à trois entrepreneurs pour l'achat de chlorure de calcium liquide afin d'en faire l'épandage aux rangs Salvail Nord et Haut-Salvail :

Considérant les 3 soumissions reçues pour du calcium liquide 35%, comprenant transport et épandage :

– Somavrac C.C. Inc.:	0.310$/litre,
– Calclo Inc.:	0.308$/litre;
– Les Entreprises Bourget inc.,:	0,359$/litre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyée par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Calclo Inc., pour faire l'épandage de 12 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% au rang Salvail Nord et à l'extrémité du rang Haut-Salvail pour une somme de 3 696 $, plus les taxes, incluant la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, des produits et accessoires nécessaires à cet épandage qui se fera sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'autoriser l'inspecteur municipal à signer tous documents pour donner suite aux présentes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été réalisés à la satisfaction de l'inspecteur municipal.

38- VOIRIE – MANDAT POUR RESTAURER L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES MUNICPALES
RÉSOLUTION NUMÉRO 93-04-15

Considérant que le Conseil désire rafraîchir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire;

Considérant l'offre de services remise par Aménagement Pierre Morin pour les travaux à faire selon les directives données par le Conseil à cet effet;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyée par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De mandater Pierre Morin pour effectuer le ménage des plates-bandes des 8 sites identifiés, faire la fertilisation requise et la pose d'herbicide adéquat, mettre du paillis et ajouter quelques plantes, faire l'entretien des mauvaises herbes et la taille des arbustes au différents endroits, au coût de 3 500 $ plus les taxes, tel que décrit dans le document remis par le fournisseur;

D'autoriser le paiement des travaux tel que proposé par l'entrepreneur, soit 50% vers le 15 juin 2015 et 50% à la fin du mois d'août 2015, si les travaux ont été effectués conformément au contrat.

39- VOIRIE – MANDAT POUR FAIRE UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DEVANT LE PAVILLON DES LOISIRS
RÉSOLUTION NUMÉRO 94-04-15

Considérant les travaux d'amélioration qui ont été effectués au Pavillon des Loisirs en 2014;

Considérant qu'en 2014, il était rendu trop tard pour effectuer l'aménagement paysager au Pavillon des Loisirs;

Considérant l'offre de services remise par Aménagement Pierre Morin pour l'aménagement paysager du devant du Pavillon des loisirs;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyée par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

De mandater Aménagement Pierre Morin pour effectuer l'aménagement paysager du devant du Pavillon des Loisirs selon le plan remis par le fournisseur, au coût de 1 500 $ plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été réalisés.

40- VOIRIE – EXCAVATION D'UNE PARTIE DU LOT 3 406 804 POUR FAIRE UNE PLACE DE STATIONNEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 95-04-15

Considérant l'ajout des surfaces de Dek Hockey au terrain des loisirs;

Considérant le manque de places de stationnement au terrain des loisirs;

Considérant l'offre de service d'Excavation Luc Beauregard inc.;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyée par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

De mandater Excavation Luc Beauregard inc. pour effectuer un stationnement sur le lot 3 406 804, situé entre la cantine des Loisirs et le commerce Laferté et Letendre, d'une grandeur d'environ 50' x 75', selon la soumission du fournisseur, au coût de 12 050 $ plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux auront été réalisés.

41- TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE – APPROBATION DES DEVIS POUR L'INVITATION DE SOUMISSIONNAIRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-04-15

Considérant les devis déposés par la secrétaire-trésorière adjointe pour les travaux de rapiéçage de pavage à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de rapiéçage de pavage à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions des devis qui seront transmis aux soumissionnaires invités.

42- TRAVAUX DE LIGNAGE DES ROUTES – APPROBATION DES DEVIS POUR L'INVITATION DE SOUMISSINNAIRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 97-04-15

Considérant les devis déposés par la secrétaire-trésorière adjointe pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions des devis qui seront transmis aux soumissionnaires invités.

43- ENTRETIEN DU TRACTEUR JOHN DEERE 1565 – AUTORISATION DES DÉPENSES
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-04-15

Considérant les recommandations faites par Mario Poirier, inspecteur municipal;

Considérant la soumission reçue de Les Équipements Laguë;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à faire faire l'entretien du tracteur John Deere 1565 par Les Équipements Laguë au montant de 831.48 $, taxes comprises, selon la soumission reçue du fournisseur;

D'autoriser le paiement de la facture à la compagnie Les Équipements Laguë lorsque les travaux seront terminés.

44- DIVERS

44.1 SUPPORTS POUR LUMIÈRE TERRAIN DE PÉTANQUE ET DE FER – MANDAT À MARC BEAUDOIN
RÉSOLUTION NUMÉRO 99-04-15

Considérant le nouvel aménagement du terrain de Pétanque et de fer;

Considérant que la soumission reçue de Marc Beaudoin pour la confection de supports pour les lumières;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à Marc Beaudoin pour la confection des supports pour les lumières au terrain de Pétanque et de Fer, selon la soumission reçue du fournisseur, au montant de 792 $, plus les taxes

D'autoriser le paiement de la facture à Marc Beaudoin lorsque les travaux seront terminés.

44.2 CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE – ESTIMATION DES COÛTS PAR JEAN SÉBASTIEN BOUVIER, INGÉNIEUR DE LA MRC DES MASKOUTAINS – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 100-04-15

Considérant que les municipalités de La Présentation et de Saint-Jude veulent faire des travaux de reconstruction du chemin de la Grande-Ligne en 2015;

Considérant les recommandations de 2014 de l'étude géotechnique de la firme LVM, à l'effet que la structure de chaussée est insuffisante et que les sols naturels sont de nature très gélive;

Considérant les trois alternatives qui avaient été proposées par l'ingénieur de la MRC en 2014 (reconstruction complète, reconstruction complète avec isolant et réfection de surface);

Considérant que le ponceau de route de 1500 mm de diamètre au ch. 1+990 doit être remplacé;

Considérant les coûts élevés pour améliorer l'état de la chaussée de façon durable;

Considérant les différentes rencontres et discussions relatives à ce dossier;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité

De retenir la solution suivante pour la première phase du projet, soit : le décohésionnement du pavage existant et l'amendement avec de la pierre nette sur ± 1400 mètres de route;

De réaliser cette solution en 2015;

De maintenir la phase 1 du projet sur la pierre concassée pour une durée indéterminée, afin d'examiner si la méthode retenue, considérée comme une planche d'essai, répondra aux attentes des parties;

De mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains à procéder à l'élaboration du devis requis tel que présenté dans l'offre de services déposée par M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, le 3 avril 2015 au montant estimé de 11 645 $;

De facturer la Municipalité de Saint-Jude pour 50% des dits frais.

D'autoriser le paiement de la facture à la MRC des Maskoutains.

45- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Procès-verbal du 11 février 2015

RIAM – Rapport financier 2014

Demande adressée au Conseil, par une citoyenne, pour la vente d'un piano usagé

Demande adressée au Conseil, par une citoyenne, pour ajouter la tarification journalière au camp de jour estival 2015

46- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

47- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 101-04-15

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Pierre-Luc Leblanc

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h51.

Claude Roger	Josiane Marchand
Maire	Secrétaire-trésorière adjointe

COMMUNIQUÉ

LA MRC SALUE LA CONTRIBUTION DES FEMMES À L'AVANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Saint-Hyacinthe, le 9 avril 2015 – L'obtention du droit de vote par les Québécoises, le 18 avril 1940, a marqué l'histoire des femmes, mais aussi celle de tous les Québécois et Québécoises. La MRC des Maskoutains désire souligner le 75e anniversaire du droit de vote des femmes en saluant la contribution des femmes impliquées en politique municipale sur le territoire de la MRC.

Actuellement, les 17 conseils municipaux du territoire de la MRC comptent 36 conseillères sur un total de 124 élus, soit un pourcentage de 29 % de femmes engagées en politique municipale.

Parmi elles, deux élues sont maires de leur municipalité. Mme Francine Morin est maire de Saint-Bernard-de-Michaudville depuis 20 ans, et préfet de la MRC des Maskoutains depuis 10 ans. D'ailleurs, elle est la première femme à occuper ce poste au conseil de la MRC.

De son côté, Mme Raymonde Plamondon est maire de Saint-Valérien-de-Milton depuis 10 ans. Agricultrice aguerrie, elle est aussi présidente de la Fédération des agricultrices du Québec depuis 2009 et active au sein de plusieurs comités ou organismes régionaux.

Ces deux femmes sont des personnes engagées, déterminées, curieuses, empathiques et rassembleuses. Le mieux-être de leurs concitoyens, le développement et le rayonnement de la grande région de Saint-Hyacinthe comptent parmi les idéaux qui les motivent.

La MRC remercie les élues pour leur engagement et leur contribution à la vie politique, sociale et communautaire des 17 municipalités de son territoire.

75e, ELLES SE SOUVIENNENT

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS donné que lors d'une séance tenue le 7 avril 2015, le conseil municipal a adopté un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4044 804, situé entre le 1311 et 1317, Route 137. Cette demande d'autorisation a été déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et est soumise à la consultation publique ainsi qu'à l'approbation des personnes habiles à voter, comme le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

La séance de consultation publique sur ce projet se tiendra **mardi, 5 mai 2015 à 19h00**, à la salle du conseil municipal située au 772, rue Principale à La Présentation.

Toute personne peut obtenir des informations supplémentaires concernant ce projet en se présentant au bureau municipal, situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à La Présentation, ce 16e jour du mois d'avril 2015

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS donné que lors d'une séance tenue le 7 avril 2015, le conseil municipal a adopté un premier projet de résolution ayant pour effet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur le lot 4 815 835, situé entre le 903 et 921, rang Salvail Sud. Cette demande d'autorisation a été déposée dans le cadre du règlement municipal sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et est soumise à la consultation publique ainsi qu'à l'approbation des personnes habiles à voter, comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

La séance de consultation publique sur ce projet se tiendra **mardi, 5 mai 2015 à 19h00**, à la salle du conseil municipal située au 772, rue Principale à La Présentation.

Toute personne peut obtenir des informations supplémentaires concernant ce projet en se présentant au bureau municipal, situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à La Présentation, ce 16e jour du mois d'avril 2015

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

D'ENTRÉE EN VIGUEUR du règlement numéro 184-15 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 de façon à encadrer les marges de recul avant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le noyau villageois, à modifier la hauteur permise pour un bâtiment principal, à abroger les références au règlement sur les PIIA dans le cas des dispositions relatives au noyau villageois et de permettre l'Usage «Habitation multifamiliale isolée» dans la zone CH-102

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 3 mars 2015, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 184-15 intitulé *«modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 de façon à encadrer les marges de recul avant pour la construction d'un nouveau bâtiment principal dans le noyau villageois, à modifier la hauteur permise pour un bâtiment principal, à abroger les références au règlement sur les PIIA dans le cas des dispositions relatives au noyau villageois et de permettre l'usage «Habitation multifamiliale isolée» dans la zone CH-102* .

Ce règlement a pour objet d'abroger les références au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le cas des dispositions relatives au Noyau villageois. Il mentionne aussi que les marges de recul avant seront déterminées en fonction de la distance moyenne des bâtiments voisins dans le noyau villageois. Ce règlement vise également à augmenter la hauteur maximale permise pour un bâtiment principal sur l'ensemble du territoire et

(Suite en page 16)

permettre les résidences multifamiliales (H-410) dans la zone commerciale et résidentielle CH-102.

La Municipalité Régionale de Comté des Maskoutains (MRC) a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le **26 mars 2015**, date à laquelle ce règlement est **entré en vigueur.**

Ce règlement est donc effectif depuis cette date et il est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 772, rue Principale à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 2 AVRIL 2015

Lucie Chevrier
directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires de qui est exigée une compensation en vertu du

- **Règlement d'emprunt numéro 04-41 (rues Lasnier et S.-Côté)**
- **Règlement d'emprunt numéro 04-51 (place des Boisés, phase V)**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE:

Les règlements d'emprunt numéros 04-41 et 04-51 seront renouvelables le 10 août 2015.

À cet effet, tout propriétaire ou occupant de qui est exigée une compensation relativement au remboursement des règlements d'emprunt mentionnés précédemment, peut être exempté de cette compensation en payant en un seul versement, la part de capital liée à son immeuble relative à cet emprunt, avant le renouvellement de cet emprunt, conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Pour être recevable et accepté, ce paiement doit être effectué et reçu au Bureau municipal **au plus tard, le 29 mai 2015.**

Les propriétaires qui paieront la somme due pour cet emprunt avant la date mentionnée, seront libérés de cette dette et exemptés de payer la compensation prévue pour toute la durée restante du terme de ces emprunts et qui a été fixée par ces règlements.

Les propriétaires concernés directement par ces emprunts recevront un avis postal leur indiquant le solde à payer.

Donné à La Présentation, ce 15 avril 2015

Josiane Marchand
directrice générale

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Modification au règlement d'urbanisme numéro 06-81

AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR :

- LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 186-15 *MODIFIANT* LE *RÈGLEMENT D'URBANISME* NUMÉRO 06-81

AVIS EST DONNÉ que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement suivant adopté lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2015:

Projet de règlement numéro 186-15, intitulé «règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive» dans la zone P-101.

Ce règlement a pour objet d'autoriser la sous-classe d'usage « Récréation extérieure intensive » dans la zone P-1 01, correspondante à l'emplacement du terrain des loisirs.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 5 mai 2015, à 19 heures**, dans la salle du Conseil située au 772, rue Principale, à La Présentation. Au cours de la séance publique on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer. Pour accéder à la salle du Conseil, vous devez entrer par la porte située derrière l'édifice.

Veuillez noter que le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal, situé au 772, rue Principale, à La Présentation, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

AVIS DONNÉ à La Présentation, ce 166 jour du mois d'avril 2015

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

UTILISATION DE L'EAU POTABLE

LA MUNICIPALITÉ INVITE TOUS LES CITOYENS À FAIRE UN USAGE RAISONNABLE DE L'EAU POTABLE EN ÉVITANT LE GASPILLAGE ET EN REPORTANT CERTAINES OPÉRATIONS EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE.

MERCI D'ÊTRE VIGILANTS ET DE RESPECTER LES RÈGLES EN VIGUEUR POUR ÉVITER LA PÉNURIE ET LA HAUSSE DES COÛTS. LA COLLABORATION DE TOUS EST PRIMORDIALE.

(EXTRAIT DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

CHAPITRE 1 – ARROSAGE, ENSEMENCEMENT ET LAVAGE DE VÉHICULES

ARTICLE 46 – UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE

Il est interdit à toute personne d'utiliser l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc pour l'arrosage extérieur de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux et pour toute autre utilisation extérieure non spécifiquement réglementée à moins de respecter les conditions suivantes :

a) Une seule fois par jour, les jours pairs du calendrier pour les occupants des propriétés dont le numéro civique est un nombre pair et les jours impairs du calendrier pour les occupants des propriétés dont le numéro civique est un nombre impair.

b) À la main ou à l'aide d'un tourniquet ou de tout autre dispositif similaire, entre 19 heures et 22 heures.

c) À l'aide d'un système de gicleurs avec contrôle électronique, entre minuit et 3 heures et entre 19 heures et 22 heures.

Dans le but de prévenir le gaspillage de l'eau, l'occupant d'une propriété est responsable du bon fonctionnement de son système de gicleurs. Le fait qu'un tel gicleur fonctionne en dehors des heures permises, accidentellement ou non, rend l'occupant responsable de la présente infraction.

d) L'arrosage extérieur à l'aide d'un contenant d'une capacité maximale de 40 litres est permis en tout temps (*baril récupérateur d'eau de pluie*).

ARTICLE 47 - PLANTATION, ENSEMENCEMENT ET TOURBAGE

Un occupant qui entreprend un ensemencement, une plantation ou le tourbage d'une propriété peut, sur présentation de facture ou autre pièce justificative, obtenir de la municipalité un permis, au coût de vingt dollars (20 $), lui permettant d'utiliser l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc pour arroser sa nouvelle plantation, son ensemencement ou son tourbage, à toute heure du jour ou de la nuit, valable pour une période de quinze (15) jours consécutifs. Ce permis est nécessaire pour pouvoir déroger aux dispositions de l'article précédent.

Le permis émis en vertu du paragraphe précédent doit être affiché sur la propriété pour laquelle il est émis à un endroit visible de la voie publique.

ARTICLE 48 - LAVAGE DE VÉHICULES

Nonobstant les dispositions de l'article 46, l'utilisation de l'eau provenant d'un réseau d'aqueduc pour le lavage des véhicules à l'aide d'un boyau muni d'une lance ou d'autres dispositifs est permis :

1° du lundi au vendredi, entre 8 heures et 19 heures, les jours pairs de calendrier pour les occupants de propriété dont le numéro civique est un nombre pair et les jours impairs du calendrier pour les occupants de propriété dont le numéro civique est un nombre impair;

2° les samedis et les dimanches, entre 8 heures et 19 heures.

Le lavage des véhicules à l'aide d'un contenant est permis en tout temps.

ARTICLE 49 - OFFICIERS ET COMMETTANTS MUNICIPAUX

Le présent chapitre ne s'applique pas aux officiers et commettants municipaux dans l'exercice de leurs fonctions.

ABRI D'AUTO

Selon la réglementation municipale en vigueur, il est permis d'installer un abri d'auto temporaire pour l'hiver (genre Tempo) à compter du 15 octobre de chaque année. Cependant, cet abri doit être enlevé pour la saison estivale, au plus tard le 15 mai. Cette même réglementation s'applique sur tout le territoire de la Municipalité.

Merci de votre collaboration !

VENTE DE DÉBARRAS - 30 ET 31 MAI 2015

Les citoyens de la Municipalité sont invités à participer à la fin de semaine des ventes de débarras les 30 et 31 mai prochains.

La Municipalité a décrété la dernière fin de semaine du mois de mai comme étant celle retenue pour les ventes de débarras annuelles. Cette vente ne nécessite aucun permis, notre objectif étant simplement d'uniformiser ce genre d'activité et d'offrir la possibilité aux citoyens d'étaler les biens dont ils veulent se départir.

À cette occasion, la Municipalité publiera une liste de tous les citoyens qui se seront inscrits à titre de vendeur dans le journal municipal « *La Vie à La Présentation* ». Pour vous inscrire, vous devez téléphoner à Karine Rocheleau, au Bureau municipal, en composant le 450-796-2317 poste 1804, entre 8h et 16h, avant le 11 mai prochain.

AIDE-MÉMOIRE POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Avant d'entreprendre l'installation d'une piscine, que ce soit une piscine creusée, hors terre ou gonflable, il est important de prendre connaissance de la réglementation municipale et provinciale quant aux mesures de sécurité et normes d'implantation applicables.

En effet, outre le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, S-3.1.02,r.1, qui est le règlement provincial en vigueur, le règlement d'urbanisme no.06-81, à l'article 16.9, contient les dispositions suivantes :

16.9.1 Définitions

1) Une piscine est un bassin artificiel intérieur ou extérieur utilisé pour la baignade ou des activités aquatiques dont la profondeur de l'eau atteint plus de 60 centimètres et dont la superficie est d'au moins 4,5 mètres carrés (4,5 m2) et qui constitue un usage accessoire d'une résidence et qui n'est pas accessible au public en général. Tout bassin artificiel extérieur gonflable est également considéré comme une piscine.
2) Une piscine creusée est une piscine dont le fond atteint plus de 325 millimètres sous le niveau du terrain.
3) Une piscine hors-sol est une piscine qui n'est pas creusée. Une piscine gonflable est considérée comme une piscine hors-sol.

16.9.2 Exemption pour un spa

Aux fins du présent règlement, un bain extérieur (de type «spa») ne constitue pas une piscine et les normes à l'égard des piscines ne s'appliquent pas.

Cependant, un «spa» doit être muni d'un couvercle et d'un mécanisme de verrouillage. Lorsqu'il est inutilisé, il doit être fermé par son couvercle et verrouillé.

16.9.3 Normes d'implantation d'une piscine extérieure

1) Superficie :
   Toute piscine ne peut occuper plus du tiers (1/3) des aires libres du terrain sur lequel elle est implantée.
2) Marges :
   Une piscine extérieure doit être localisée dans la cour arrière ou latérale seulement. La piscine et sa structure de service (plate-forme ou quai d'embarquement), le cas échéant doivent respecter les distances minimales suivantes:

a) À un mètre et cinq dixièmes (1,5 mètre) des lignes de lot délimitant le terrain;
b) À deux (2) mètres de tout bâtiment;
c) À trois (3) mètres d'un élément épurateur d'une installation septique.

Aucun équipement, tel que plongeoir, glissoir, filtre, chauffe-eau, ne peut être situé dans la cour avant, ni en deçà d'un (1) mètre de toute ligne de terrain.

16.9.4 Accès à une piscine extérieure

1) Piscine hors-sol :
   Une piscine hors-sol doit être munie, soit d'un escalier amovible ou basculant, soit d'une clôture ou d'un mur tel que prescrit au paragraphe 2 du présent article. Dans les cas d'un balcon, d'une galerie, d'un perron ou d'une promenade surélevée donnant accès directement de la résidence à la piscine hors-sol, les prescriptions concernant une clôture ou un mur du paragraphe 2 du présent article s'appliquent.

   En tout temps, le système de filtration et de chauffage d'une piscine hors-sol doit être situé à au moins 1,2 mètre du rebord de la piscine ou situé sous le quai d'embarquement de ladite piscine ou dans un bâtiment.

2) Piscine creusée :
   Un trottoir d'une largeur minimale de quatre-vingt-dix (90) centimètres doit être construit autour d'une piscine creusée. Ce trottoir doit être construit avec des matériaux anti-dérapant.

Toute piscine creusée extérieure doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale d'un mètre et deux dixièmes (1,2 m), sans brèche de plus de vingt-cinq centimètres carrés (25 cm2), ne laissant comme accès qu'une (des) porte(s) se fermant et s'enclenchant automatiquement et munie(s) d'un mécanisme de verrouillage.

Cette clôture doit être située à pas moins d'un (1) mètre des rebords de la piscine. La distance entre le sol ou le plancher et la clôture doit être d'au plus six centimètres (6 cm).

Aux fins du présent article, une haie, une rangée d'arbres, un muret, un aménagement paysager ou un talus ne constituent pas une clôture et ne doivent en aucun cas constituer une possibilité d'escalade pour avoir accès à une piscine.

Aussi, le matériau choisi pour la clôture de sécurité doit respecter l'article 16.11 du même règlement, à savoir :

16.11.1. Matériaux pour clôtures

Dans tous les cas les clôtures autorisées doivent être ajourées. Elles sont fabriquées de bois, en maille de fer ou à base de produits synthétiques pourvu qu'elles soient convenablement entretenues et peinturées au besoin à l'exception des clôtures pour fins agricoles.

En aucun cas, une clôture ou un muret ne peut être constitué de matériaux empilés, verticalement ou horizontalement, tel que des palettes de bois, des pneus, des briques ou des blocs de pierres.

Il est à noter qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'installation d'une piscine, peu importe le type de piscine, au coût de 30,00$. Pour plus d'information ou pour faire une demande de permis, veuillez communiquer avec l'inspectrice en bâtiments.

LA MRC DES MASKOUTAINS OBTIENT UNE AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

Saint-Hyacinthe, le 13 mars 2015 – La Municipalité régionale de comté (MRC) des Maskoutains s'est vu accorder une aide financière du ministère de la Famille afin de mettre à jour sa Politique régionale de la famille et le plan d'action qui en découle, deux documents qui ont été élaborés pour la première fois, en 2007.

Cette somme permettra à la MRC de réviser la politique régionale de la famille pour l'ensemble de son territoire et le plan d'action, en tenant compte de la réalité actuelle des familles de la MRC. De plus, quatorze municipalités ont pris part à la demande collective de financement afin de réviser leur politique familiale locale. Ce sont : La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine, Saint-Hugues, Saint-Jude, Saint-Liboire, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Pie, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton. La MRC a obtenu 7 500 $ pour la mise à jour de sa politique régionale et pour soutenir les municipalités participantes qui elles, ont reçu 2 500 $ chacune, le tout provenant du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales.

« Le conseil des maires réaffirme sa volonté d'offrir des environnements favorables au plein épanouissement de chacun des membres des familles de son territoire. En traçant le portrait actuel des familles et en les consultant sur les enjeux qui les concernent, la MRC souhaite contribuer, dans ses champs de compétence, à l'accueil et au soutien des familles, en tenant compte de leurs réalités et de leurs aspirations », a indiqué Mme Francine Morin, préfet de la MRC des Maskoutains.

La MRC travaillera en partenariat avec la Direction de santé publique pour ce projet. Le programme de l'évaluation d'impact sur la santé (EIS) permettra de bonifier les plans d'action en faveur des familles. Fondée sur la collaboration entre des professionnels de la santé et des partenaires municipaux, cette pratique vise à mesurer l'impact des actions que nous désirons mettre en place sur la santé de la population et à les bonifier, au besoin, à la lumière des commentaires et analyses reçus.

La Fête des Voisins

samedi le 6 juin 2015

Pour plus d'informations, visitez le :

http://www.fetedesvoisins.qc.ca

La Fête nationale du Québec

Mardi 23 juin 2015
au terrain des loisirs

18h00 :
Début des festivités
Jeux gonflables, Maquillage
Musique Québécoise
Vente de hot-dog
Vente de boissons

20h00 :
Discours patriotique

21h00 :
Chansonnier

22h00 :
Feux d'artifices
ROYAL PYROTECHNIE INC

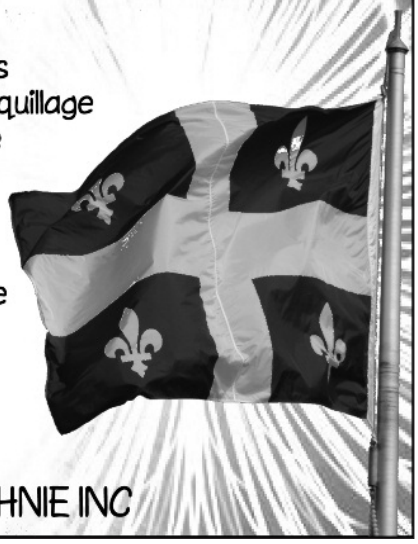

Cours de Gardiens avertis

Quand *? Samedi le 30 mai 2015 entre 8h30 et 16h30*

Date limite d'inscription *? Lundi le 25 mai 2015*

Où *? Au Pavillon des Loisirs*

Coût de l'activité *? 35,00 $ par enfant*

Le cours s'adresse aux garçons et aux filles âgés ***de plus de 11 ans****. Tu y apprendras les notions de base du gardiennage, en plus d'obtenir une formation en premiers soins. Les coûts incluent le cours, un manuel, une mini trousse, une carte d'attestation de la* ***Croix-Rouge*** *et un certificat.*
Faites vite, les places sont limitées. De plus, un minimum de 10 inscriptions est nécessaires pour la tenue de cette activité.

*** N'oubliez pas d'apporter :*

Une poupée, un crayon, un surligneur, des feuilles et un lunch (dîner entre 12h00 et 13h00).

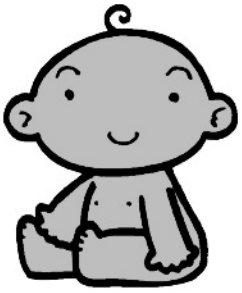

Pour plus d'informations, ou pour vous inscrire, communiquez avec
Madame Julie Pinard :
772, rue Principale, La Présentation
450-796-2317, poste 1805
loisirslapresentation@outlook.com

Coupon d'inscription

Nom de l'enfant : _____
Nom du parent : _____
Adresse : _____
_____
Âge : _____ Téléphone : _____

Paiement : (33,00$) Chèque ○
Comptant ○

Les chèques doivent être faits au nom de la Municipalité de La Présentation
Veuillez déposer votre coupon d'inscription au bureau municipal (772 rue Principale)

VOTRE SANTÉ

CAPSULE SANTÉ EN ACTIVITÉ PHYSIQUE

Aujourd'hui, les écrans sont de plus en plus grands, et aussi de plus en plus petits… mais assurément de plus en plus… présents!

Les jeunes Canadiens cumulent quotidiennement 6 heures de temps passé devant un écran les jours de semaine et plus de 7 heures les jours de fin de semaine! C'est sans doute l'une des principales causes de l'augmentation de l'embonpoint chez nos jeunes. Remplacer du temps d'écran par du «temps actif» est certainement un bon moyen de contribuer à ralentir cette tendance.

Petit truc : Proposez à vos enfants des activités de remplacement (sorties actives comme aller patiner ou glisser, jeux de société, popote en famille, etc.) pour les occuper.

CAPSULE SANTÉ EN SAINE ALIMENTATION

Parce qu'ils sont pleins de vitamines, de minéraux, d'antioxydants et de fibres, les fruits et les légumes constituent une police d'assurance santé à long terme. Ils présentent aussi l'avantage de contenir peu de matières grasses et de calories, tout en débordant de goûts et de saveurs!

Voici une recette de crudités et trempette à l'avocat et au pesto

Ingrédients

- ½ avocat bien mûr
- ½ tasse (125 ml) de yogourt nature
- 2 c. à thé (10 ml) de pesto de basilic
- 1 lime, en jus
- Sel et poivre au goût
- Crudités au choix

Préparation

1. Dans un bol, réduire l'avocat en purée à l'aide d'une fourchette;
2. Incorporer le yogourt, le pesto et le jus de lime; bien mélanger. Saler et poivrer au goût.
3. Réfrigérer au moins une heure avant de servir avec les crudités.

Recette inspirée du Défi 5-30 Équilibre

Jeunes en santé

LOISIRS

Nouveau! Nouveau! Nouveau!

L'équipe des Loisirs de St-Jude vous invite à notre soirée de levée de fonds annuelle

Soirée KARAOKÉ BAR et JEUX

Tables de Poker
Black Jack
Babyfoot - Darts
Roulette
Jeu de poche - washer - Air Hockey
et
plus encore!!!
2 $

Samedi, 25 avril dès 20h

au centre communautaire

Nourriture et Bar sur place!
18 ans+

Plaisir garanti!
Venez mettre au défi votre famille et vos amis!

C'est grâce à ces soirées que les loisirs peuvent continuer leurs activités!

Venez en grand nombre!

AGA 2015
Loisirs St-Jude
Lundi, 27 avril
19h
Salle des loisirs

Bienvenue!!

Le comité des Loisirs de St-Jude
Anolise Brault 450-792-2391 - Isabelle Auger 450-792-2439
Marie-Claude Dulude 450-792-2218 - Annie Bergeron 450-792-3512
Éliane Beauregard-Langelier 450-792-3500 - Marie-Josée Viau 450-792-2076
Kim Tétrault 450-792-3456 - Délégué de la municipalité : Annick Corbeil 450-792-2142

COLLECTE PRINTANIÈRE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX !

Saint-Hyacinthe, le jeudi 2 avril 2015 – Les citoyens sont de plus en plus sensibles à une gestion écologique de leurs matières résiduelles et le succès de la collecte à trois voies le démontre très bien. Malheureusement, on oublie trop souvent les risques de contamination de nos lieux d'enfouissement et de la nappe phréatique liés à l'enfouissement des résidus domestiques dangereux (RDD). Leur nom le rappelle, ces produits sont dangereux et il est important de les gérer comme tels.

Les RDD sont principalement constitués de **peintures, huiles usées, solvants, pesticides, produits d'entretien de piscine, antigel, acide, filtres à l'huile, piles rechargeables ou non, batteries, combustibles, aérosols, produits pharmaceutiques, médicaments et bien plus.**

Chaque printemps est une occasion en or pour effectuer le grand ménage du sous-sol, du garage ou de la remise et c'est pourquoi la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains organise, encore cette année, une collecte printanière des RDD.

Vous pouvez également profiter de cette occasion pour faire un petit ménage des médicaments périmés, des résidus de peinture et des autres produits dangereux et vous présenter devant le stade L.-P.-Gaucher **à Saint-Hyacinthe**, **samedi le 23 mai**, entre 8h30 et 16h30 afin d'en disposer sans risque pour l'environnement.

Vous êtes invités à mettre de côté vos résidus dangereux dès maintenant et à profiter de ce **service gratuit offert aux citoyens des municipalités membres de la Régie**. Une preuve de résidence sera requise lors de l'arrivée sur les lieux et il va de soi que seuls les résidus dangereux provenant d'usages domestiques seront acceptés. **Aucun produit liquide ne pourra être transvidé sur place.**

RÉSIDUS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Pour une troisième année, vous pourrez également y apporter vos équipements informatiques ou électroniques désuets afin que ceux-ci soient pris en charge par une firme spécialisée

(Maximum de 3 écrans par citoyen)

BACS D'APPOINT : COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES

Saint-Hyacinthe, le 20 mars 2015 – Chaque année, nous assistons au retour de la collecte hebdomadaire des matières organiques. Dans certains cas, il peut arriver que la quantité de matières organiques soit supérieure à la capacité du bac brun prévu à cette fin. Conséquemment, la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains rappelle à tous les citoyens de ses municipalités membres qu'en période de pointe, il est possible d'utiliser des contenants d'appoint pour déposer des matières organiques, notamment **des poubelles rondes traditionnelles, des boîtes de carton, des sacs en papier pour les feuilles de même que le bac gris**.

Si vous utilisez le bac gris, celui-ci doit être **clairement identifié** comme contenant des matières organiques seulement, **soit par un ruban ou un morceau de tissu vert attaché au bac, soit par du papier collant vert collé sur le côté ou le couvercle du bac, ou par un écriteau collé temporairement sur le bac, avec la mention ''vert'' ou "organique''.** L'identification doit être suffisamment grosse pour être visible du véhicule de l'entrepreneur.

Le bac vert de recyclage ne sera jamais levé par le camion de collecte de résidus domestiques (bac gris) ou de matières organiques (bac brun), **même s'il est identifié à cet effet**. Ce bac est mis à la disposition des citoyens par leur municipalité aux seules fins de la collecte de matières recyclables et ne doit servir qu'à cet effet.

La gestion adéquate de nos matières résiduelles nous permettra de réduire encore davantage la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement. Nous avons la chance de pouvoir bénéficier des outils nécessaires pour gérer adéquatement nos

résidus et il incombe à chaque citoyen et citoyenne d'utiliser ces outils mis à leur disposition, afin de faire fondre le contenu de leur bac gris en utilisant le plus possible les bacs vert et brun.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au **450 774-2350** ou à téléphoner à votre municipalité.

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CALENDRIER DES VIDANGES PRÉVUES EN 2015

Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transports du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

MUNICIPALITÉ
LA PRÉSENTATION

Année 2015 :
Du 21 septembre
au 28 septembre

Route/rang	Nombre de fosses
5 ième Rang	**42**
Chemin Haut Salvail	**29**
Rang des Grands Étangs	**24**
Grand Rang	**62**
Chemin du Grand Rang	**4**
Raygo	**6**
Rang des Petits Étangs	**26**
Charles A. Gauthier	**15**
Des Érables	**4**
S.-Côté	**2**
Impasse des Boisés	**0**
TOTAL :	**214 vidanges**

RÉGIE INTERMUNICIPALE

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
« ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »

Saint-Hyacinthe, le 1er avril 2015 – Conformément à la réglementation provinciale et au Plan de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le programme régional de vidange des installations septiques est en vigueur depuis quelques années et il connaît un excellent succès. Ce programme encadre les activités de vidange obligatoire des installations septiques et la valorisation des boues de façon efficace et respectueuse de l'environnement.

La collaboration des citoyens est excellente et elle a permis d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec plus de 60 000 tonnes de boues collectées, transformées en 3 008 tonnes de compost et valorisées en agriculture au cours des quatre premières années du programme.

Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par ce programme doit s'assurer du respect des règles ci-dessous :

- Il est important d'enlever la terre afin de dégager un espace autour de chacun des couvercles de l'installation septique d'au moins 15 cm (6 pouces) de large et d'autant de profond afin que l'entrepreneur puisse basculer le couvercle sans risquer de l'abimer ou de briser le rebord supérieur de la cheminée de la fosse septique (*dans la majorité des cas, on retrouve deux couvercles et ils doivent tous deux être dégagés afin de permettre la vidange complète de l'installation*).
- L'installation septique doit être clairement localisée (piquet, affiche, etc.) et être accessible par l'entrepreneur en tout temps (aucune clôture fermée à clé, animal en liberté…).
- Tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles doit être retiré (pot à fleurs, statuettes, bonbonne de propane, etc.) et l'adresse de l'immeuble doit être clairement visible de la route.
- Lorsque l'installation est munie d'un système de pompe (ex. : Bionest), il est important de mettre la pompe hors tension la journée prévue pour la vidange et de placer une note confirmant le tout sur le couvercle de l'installation, au bénéfice de l'entrepreneur.

Pour s'assurer de maintenir à jour les dossiers des citoyens concernés, **il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou d'installation septique sur le territoire visé par le programme.**

Il est possible d'obtenir toutes les informations pertinentes en communiquant directement par téléphone avec la Régie au 450 774-2350 ou en consultant le site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca.

GAZ DE SCHISTE

CHOIX BUDGÉTAIRES!

Le 26 mars dernier, le ministre des Finances, M. Leitão, a présenté son budget devant l'Assemblée nationale. Pour atteindre l'équilibre budgétaire en période d'austérité, le gouvernement décrète des coupures massives en arguant que « tous doivent contribuer ». Tous? Ou est-ce que l'industrie pétrolière serait exemptée?

Selon un article du Devoir [1], le gouvernement vient de lancer un appel d'offres pour connaître les besoins en «*...infrastructures de transport des hydrocarbures...*»; en d'autres mots, un pipeline sur l'île d'Anticosti. Cet appel d'offres pourrait coûter 125 000 $. Même en oubliant mes préoccupations environnementales, ça s'appelle mettre la charrue avant les boeufs. Avant de penser au pipeline, il faut que des études sérieuses fassent la preuve que la quantité de pétrole récupérable est rentable sur le plan purement économique. Or il n'en est rien, comme le démontre l'étude du professeur Marc Durand[2].

Selon son calcul, les coûts de forage seraient probablement de l'ordre de 30 milliards de dollars alors qu'une analyse optimiste indique que le pétrole récupérable rapporterait peut-être 10 milliards. Sur le plan strictement économique, l'exploitation du pétrole à Anticosti est indéfendable.

Le gouvernement coupe allègrement dans les enveloppes budgétaires des ministères de la Santé et de l'Éducation, mais sa volonté de développer la filière pétrolière est tellement forte qu'il tablette les résultats de la Commission des enjeux énergétiques de 2013, qui a coûté des millions, pour en commander une autre où les intervenants sont triés sur le volet afin qu'ils ne contredisent pas sa politique. Puis, en parallèle de ce « budget pompette » à la Gérard D. Laflaque, [3] il émet cet appel d'offres; c'est aussi logique que le chasseur qui vend la peau de l'ours avant de partir pour la chasse!

Il ne faut pas oublier que par le biais d'Hydro-Québec (division gaz et pétrole), nous étions propriétaires des droits d'exploration pour les hydrocarbures situés dans les schistes de Macasty que l'on retrouve sous Anticosti. Ces droits ont été vendus au cours d'une mystérieuse transaction que certains ont qualifiée de « vol du siècle ». Puis, le gouvernement du Québec rachète ce qui nous appartenait pour 115 millions de dollars. En plus de cet appel d'offres pour connaître les besoins en pipelines sur l'île d'Anticosti, les contribuables devront-ils également financer la construction des routes, d'un port et d'autres infrastructures?

Cette approche consistant à demander aux contribuables de « se serrer la ceinture » pour que d'autres fassent des profits à leurs dépens se retrouve aussi dans l'industrie minière, également réglementée par « La loi sur les mines ». Présentement, la facture que les contribuables devront payer pour décontaminer des sites miniers orphelins est de l'ordre de 1,2 milliard de dollars. Si les compagnies minières avaient « contribué » en tant que bons citoyens corporatifs, serions-nous obligés de couvrir cette facture? Si l'on suit la logique de l'austérité gouvernementale, pourquoi les personnes morales(c'est-à-dire les compagnies)ne « contribueraient-elles pas », tout comme les personnes physiques?

Dans le budget Bachand de 2010, une petite phrase est passée inaperçue à l'époque. Pour aider l'industrie gazière, le gouvernement Charest consentait à un congé de redevance pour une période de cinq ans. Puisque l'on sait qu'un puits fracturé a un débit non rentable bien avant l'échéance de 5 ans, cela équivalait à un don pur et simple de la ressource. Comme aucun puits n'a été mis en exploitation, cette volonté servile de notre gouvernement de donner nos ressources n'a pas pu être mise à exécution.

À Anticosti, serons-nous aussi chanceux?

La politique budgétaire doit-elle favoriser les investissements en santé et en éducation? Ou doit-on utiliser l'argent des contribuables pour payer les infrastructures qui permettront à des entreprises d'engranger les profits, puis qui se hâteront de nous refiler des sites miniers et gaziers contaminés? Le puits qui fuit à La Présentation en est un bon exemple. C'est un choix budgétaire à faire!

Gérard Montpetit
Membre Non schiste La Présentation
1]http://goo.gl/k350sP
2] http://rochemere.blogspot.ca/2015/02/memoire-pour-
3] Émission Et Dieu créa Laflaque, SRC, Dimanche 29 mars 2015

LA RÉORGANISATION SE POURSUIT

Saint-Hyacinthe, le 9 avril 2015 – Le service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat de la MRC des Maskoutains continue de prendre forme et, sous réserve de l'entrée en vigueur du projet de loi 28, il débutera ses activités le lundi 4 mai.

Depuis l'annonce par Québec de nouvelles règles de gouvernance en matière de développement en novembre 2014, la MRC a mis en place une série de mesures afin de garantir une transition efficace des activités du CLD Les Maskoutains vers la MRC qui assurera dorénavant la continuité des services d'accompagnement et de soutien technique et financier offerts aux promoteurs et entreprises de la grande région de Saint-Hyacinthe.

Lors de la séance du conseil du 8 avril, les maires ont approuvé l'embauche de Mme Luz Maria Sanchez, à titre d'agente de bureau à la MRC des Maskoutains. En poste au CLD Les Maskoutains depuis mai 2011, Mme Sanchez poursuivra son travail de soutien aux professionnels du nouveau service de développement de la MRC.

Les élus ont également donné leur aval à la modification des conditions d'emploi de Mme Denyse Bégin qui occupera dorénavant les fonctions d'agente de communication de la MRC à temps plein. À l'emploi de la MRC depuis février 2013, Mme Bégin travaille aux communications deux jours par semaine. De plus, elle a été chargée de projet MADA (Municipalité amie des aînés) de février 2013 à février 2015, à raison de trois jours par semaine, puis chargée de projet à la famille, à partir de février 2015.

PROCHAINE ÉTAPE

À l'instar de toutes les MRC au Québec, la MRC des Maskoutains doit attendre l'adoption du projet de loi 28, actuellement à l'étude par l'Assemblée nationale, afin d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS). Le projet de loi prévoit aussi qu'une entente devra intervenir entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et la MRC, entente qui précisera les modalités et conditions liées à la gestion du FLI.

Dans l'attente du projet de loi 28 et de l'entente avec le MAMOT, le CLD Les Maskoutains, par l'entremise du comité d'investissement actuellement en place, poursuivra la gestion conjointe des Fonds FLI/FLS. Pour soutenir la poursuite de ce mandat, les membres du personnel de la MRC faisant partie du nouveau service de développement local et régional et de soutien à l'entrepreneuriat agiront comme personnes-ressources pour la gestion de ces fonds.

D'ici la mise en place du nouveau service, la MRC des Maskoutains, conjointement avec le CLD, tient à préciser que tous les services offerts par le CLD, notamment l'accompagnement, la rédaction de plans d'affaires et la recherche de financement auprès des entreprises et des entrepreneurs, sont maintenus. Les promoteurs et les entreprises sont donc invités à continuer de faire appel au CLD Les Maskoutains pour leurs projets d'affaires.

UN 9e COMITÉ DE BASSIN VERSANT EST CRÉÉ

Saint-Hyacinthe, le 25 mars 2015 – Une vingtaine de citoyens ont assisté à la mise en place du neuvième comité de bassin versant de la MRC des Maskoutains, le 26 janvier, alors que s'est tenue l'assemblée générale de fondation, à Saint-Simon.

Le Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV) compte sept administrateurs provenant des municipalités de Saint-Liboire et de Saint-Simon. Ensemble, et en collaboration avec toute la population, ils travailleront à améliorer la qualité environnementale du bassin versant du ruisseau Vandal. Parmi ces administrateurs, on trouve des agriculteurs, des résidents et des entrepreneurs à l'oeuvre sur le territoire du bassin versant.

Le ruisseau Vandal se déverse dans la rivière Yamaska, au sud du village de Saint-Simon. Son bassin versant prend sa source dans la municipalité de Saint-Liboire et il couvre une grande portion de la municipalité de Saint-Simon.

Le mandat du comité sera de protéger les berges et l'environnement du bassin versant afin d'améliorer la qualité de l'eau. Les principaux objectifs qu'il s'est fixés sont :

- Sensibiliser la population face à la conservation des ressources ayant un impact sur la qualité de l'eau dont notamment les bandes riveraines;
- Favoriser la mise en place de bandes riveraines;
- Appuyer les façons de faire qui protègent et améliorent la qualité de l'eau;
- Mettre en valeur le potentiel du ruisseau Vandal et de ses tributaires;
- Influencer les acteurs du milieu en ce qui concerne la protection et la conservation de l'eau;
- Mettre en place des mesures permettant de limiter l'accumulation de sédiments dans le cours d'eau;
- Sensibiliser les jeunes à l'importance d'une bonne qualité de l'eau;
- Restaurer et préserver les habitats fauniques et la biodiversité;
- Assurer une concertation des efforts entrepris par les différents acteurs;
- etc.

LES PROJETS SUR TABLE

Le conseil d'administration s'est réuni pour la première fois le 2 mars. Au cours de cette rencontre, les administrateurs ont déterminé leurs fonctions et c'est avec plaisir que monsieur Gilles Poulin a accepté la présidence du comité. En plus de discuter de leur intérêt personnel à s'investir dans un comité de bassin versant, les administrateurs ont déterminé quelques projets concrets qu'ils désirent mettre en oeuvre.

Dès la fin du printemps prochain, ils organiseront une visite terrain afin de mieux connaitre le bassin versant et ses problématiques. Ils en profiteront pour informer les propriétaires et les inviter à se joindre à eux. Cette visite sera l'occasion de discuter des enjeux réels liés à ce bassin versant, de son historique et plus encore.

Parmi les autres membres du conseil d'administration, on compte messieurs Jean Laliberté, Paul Claessens, Bernard Beauchemin et Yves Winter ainsi que mesdames Josée Lefebvre et Sonia Bujold.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec madame Anolise Brault, agente de liaison des comités de bassin versant à la MRC des Maskoutains, au 450 774-3156 ou à l'adresse abrault@mrcmaskoutains.qc.ca.

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

LA MRC DES MASKOUTAINS LANCE UN APPEL DE CANDIDATURES

Saint-Hyacinthe, le 31 mars 2015 – La MRC des Maskoutains est à la recherche de personnes intéressées à siéger à la Commission du développement économique et entrepreneurial dont le mandat est d'aviser, de conseiller et de formuler des recommandations au conseil des maires de la MRC. Ses travaux contribueront également à la mise en place et au suivi des stratégies en matière de développement local et régional, incluant l'économie sociale, de même qu'à l'élaboration du Plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE).

Rappelons qu'en décembre 2014, la MRC a créé un nouveau service dédié au développement local et régional et au soutien à l'entrepreneuriat qui sera opérationnel le 1er mai 2015. C'est dans le but de maintenir l'implication de la société civile dans le développement local et régional que la MRC a décidé de mettre sur pied la Commission du développement économique et entrepreneurial.

Il y aura environ six rencontres par année et elles se tiendront généralement le jour.

La commission comptera douze membres, dont quatre élus du conseil de la MRC, soit le préfet, le maire de Saint-Hyacinthe et deux autres élus désignés par le conseil de la MRC. Un représentant de l'UPA sera désigné par résolution de cet organisme et un représentant du secteur de l'emploi sera désigné par Emploi-Québec. Six autres postes sont donc à combler.

Les personnes appelées à siéger sont reconnues pour leurs connaissances et leurs expériences utiles en regard du mandat confié à la commission.

Elles doivent provenir des secteurs d'activité suivants :

- **Trois** représentants du secteur industriel et commercial, dont un oeuvrant dans une municipalité rurale
- **Un** représentant du secteur agroalimentaire (production et transformation)
- **Un** représentant du secteur institutionnel (éducation et enseignement supérieur)
- **Un** représentant du secteur de l'économie sociale.

Le conseil de la MRC a aussi adopté une Politique de fonctionnement à l'intention des membres et des personnes-ressources qui participeront aux travaux de la commission.

Toute personne désirant s'impliquer doit soumettre son curriculum vitae accompagné d'une lettre d'une page expliquant sa motivation à devenir membre de la commission, et ce, avant le 20 avril 2015, à 11 h.

Par la poste, à l'adresse suivante :
Service du greffe MRC des Maskoutains
805, avenue du Palais Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6

Par courriel :
admin@mrcmaskoutains.qc.ca.

Pour plus d'information, appeler au 450 774-3141.

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Ami bénévole recherché

Bonjour, je suis Chantal et j'ai 45 ans. Je me sens souvent seule et j'aimerais développer une relation d'amitié pour me divertir, sortir, aller magasiner, passer du bon temps, tout simplement. Je suis une personne enthousiaste et positive malgré ma solitude et la compagnie d'une amie me ferait grand plaisir. Pour me rencontrer, contactez le Trait d'Union Montérégien au 450 223-1252.

Trait d'Union Montérégien
Mon bénévolat, une histoire d'amitié

CET ÉTÉ,
JE JOUE AU GOLF!

Domaine de Rouville.com
CENTRE DE VILLÉGIATURE ET DE LOISIRS EN MONTÉRÉGIE

INITIATION*
1h ... 39.99$ Trio (3h) .....89.99$

COURS DE GROUPE*
8 semaines, les samedis .....169.99$
Tous les âges
5 semaines, les mardis soirs ....129.99$
15 ans et +

CAMP DE GOLF* - 7 À 12 ANS
DU 22 JUIN AU 24 AOUT
4 jours ... 215$ 5 jours .....265$
* Taxes non incluses

NOUVEAU!
LES JEUDIS QUI ONT DE LA *DRIVE* ... 15$
5 à 7 - Pratique supervisée
Inclus : un panier de balles, bâtons de golf et une consommation

NOUVEAU!
PASSE DE SOIR 199.99$ + taxes
18 trous et Par 3, après 17h, en tout temps.

Inscription : 450-464-3903

TRAVAUX DE REMPLACEMENT

Ville de Saint-Hyacinthe
Technopole agroalimentaire

Travaux à Saint-Thomas-d'Aquin

REMPLACEMENT D'UN PONCEAU SUR LAFRAMBOISE

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 16 avril 2015 – La Ville de Saint-Hyacinthe tient à aviser la population que des travaux de remplacement du ponceau Ruisseau Rouge vont avoir lieu sur le boulevard Laframboise (route 137) dans le secteur de Saint-Thomas-d'Aquin. Ce chantier entraînera la fermeture complète de la route à la hauteur du #7805 Laframboise, soit un peu au nord de l'avenue Sansoucy.

Un plan de déviation de la circulation est mis en place, du 22 avril au 1 mai, entre la Présentation et Saint-Thomas-d'Aquin :

- En provenance du Nord (Saint-Denis-sur-Richelieu) : détour par la rue de l'Église à La Présentation (devient le rang des Grands Étangs), puis à gauche sur le Grand Rang jusqu'à l'autoroute 20 et retour par l'avenue Pinard (sortie 128) pour les usagers qui doivent revenir vers Saint-Thomas-d'Aquin ou sur la route 137 dans le secteur au sud de la zone des travaux.
- En provenance du Sud : détour par l'avenue Pinard, l'autoroute 20 ouest, la sortie 123, suivre le Grand Rang vers le Nord puis le rang des Grands Étangs jusqu'à la route 137 à La Présentation.

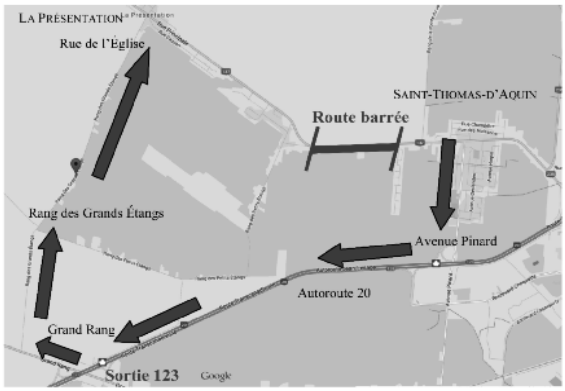

Après le 2 mai, une voie sera disponible en alternance au niveau des travaux pendant une trentaine de jours, avec signaleurs ou feux de circulation. Veuillez noter que l'échéancier est sujet à changement selon les conditions climatiques.

CLÉ SUR LA PORTE

AVIS DE RECHERCHE…

Si tu trouves inacceptable que la violence conjugale soit encore si présente au Québec et partout ailleurs dans le monde en 2015. Si tu es choquée que les coupures gouvernementales viennent affecter la qualité de vie déjà difficile des personnes les plus démunies, dont plusieurs sont des mères cheffe de famille monoparentale. Si tu es outrée de voir que le système judiciaire donne une sentence ridiculement petite à quelqu'un qui a commis une agression sexuelle et qui a détruit la vie d'une autre personne…

Si tu crois qu'avec les petits gestes de chacun, mis ensemble, nous pouvons faire changer les choses. Si tu as espoir que les gestes posés aujourd'hui peuvent créer un avenir plus égalitaire et respectueux. Si tu aimes sentir que tu fais ta part pour créer un monde meilleur… Voici ce que nous te proposons :

La Clé sur la Porte, maison d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, est présentement à la recherche de femmes qui aimeraient donner de leur temps pour améliorer les conditions de vie des femmes. Nous souhaitons démarrer un groupe pour réfléchir ensemble et trouver des moyens pour aider concrètement les femmes. Peu importe ta disponibilité, ton niveau de scolarité, ton statut social, ton âge ou ton origine ethnique, n'hésite pas à te joindre à nous. La première rencontre aura lieu lundi le 27 avril à 19h00 à la Salle Sacré-Cœur de la Corporation aquatique, au 850 rue Turcot à St-Hyacinthe. SVP nous téléphoner au 450-774-1843 pour confirmer ta présence.

La Clé sur la Porte

CUISINES COLLECTIVES

LES CUISINES COLLECTIVES

Cuisines Collectives

La Moisson Maskoutaine est un organisme qui a pour mission de cueillir et de distribuer des denrées alimentaires aux organismes d'entraide de la MRC des Maskoutains. Depuis 10 ans, nous avons développé un service complémentaire d'ateliers de cuisines collectives.

Pourquoi ?

- ✓ Apprendre à popoter ou partager vos talents
- ✓ Cuisiner joyeusement
- ✓ Briser la routine des repas
- ✓ Être avec des gens, échanger

Pour qui ?

- ✓ Tous : jeunes familles, personnes à faible revenus, personnes retraités, personnes seules… habitant la MRC des Maskoutains.

On cuisine quoi ?

- ✓ 1 plat d'entrée : salade, soupe, entrée…
- ✓ 2 plats principaux
- ✓ 1 dessert ou collation…

Chaque plat pour au moins 4 personnes. Les recettes sont généralement choisies par les participants, en fonction des saisons et disponibilités du marché.

Ça coûte combien ?

- ✓ 15 $ par participation, 1 fois par mois, payable à la responsable le jour même de la cuisine.

C'est où ?

- ✓ Dans les centres de loisirs des quartiers ou villages sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Comment participer et pour avoir plus d'informations :

- ✓ Communiquez avec Chantale Vanier ou Patricia Girouard, animatrices de cuisines collectives, au 450 261-1110, ou à info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca.

LA MOISSON MASKOUTAINE
2540, rue Saint-Charles,
Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1W2
Tél.: 450 261 1110 / Téléc.: 450 261 1120
info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca
www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca

JOËLLE LALLIER
acupuncteure

Stress Insomnie Arrêt de tabac
Allergies Ménopause Migraine
NOUVEAU: traitement par LASER

Saint-Charles-sur-Richelieu
514.961.9984
Membre Ordre des acupuncteurs du Québec

LAFERTÉ
BOIS ET MATÉRIAUX

5725, BOUL. LAURIER,
SAINT-HYACINTHE, QC
J2S 3V9
Tél. : (450) 773-9256
Fax : (450) 773-6471

874, RUE PRINCIPALE,
LA PRÉSENTATION, QC
J0H 1B0
Tél. : (450) 796-3277
Fax : (450) 796-4154

DRUMMONDVILLE
Tél. : (819) 477-8950

ACTON VALE
Tél. : (450) 546-2761

USINAGE GÉNÉRAL
MI Mec-Indus Inc.
Fabrication et conception • Assemblage mécano-soudé
Acier • Aluminium • Acier inoxydable
450 **796.5811** 450 **223.4454**
122, route 137, La Présentation (Québec) J0H 1B0

Carrosserie Raymond Laguë

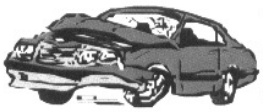

- Débosselage et peinture
- Antirouille
- Voiture de remplacement
- Réparation pour compagnie d'assurance

Ouvrage garanti

901 Salvail Nord, La Présentation, J0H 1B0
Tél: (450) 796-5774 Fax: (450) 796-1473

Vos moustiquaires de fenêtre ou porte patio sont déchirés!

Pour réparation à prix plus que compétitif:

AURÈLE GAUDETTE
809 rue Mathieu,
La Présentation

450-796-2281

Clinique Dentaire Tél.: (450) 795-6101

Dre. Sylvie Vallée d.m.d.
CHIRURGIEN-DENTISTE

Dre. Annie V. Brunet d.m.d.
CHIRURGIEN-DENTISTE

45 de la Promenade, Ste-Madeleine, QC J0H 1S0
www.dentistesvallee.com

L'AS DE LA PISCINE

~PISCINE, CREUSÉE, HORS-TERRE & SPAS~
~OUVERTURE & FERMETURE
~RÉPARATION & INSTALLATION
~ VENTE DE TOILE, CHAUFFE-EAU, POMPE, SYSTÈME DE FILTRATION ETC.

L'AS DE LA PISCINE
La Présentation, QC.
(514)835-5217 où (450)253-1530
STÉPHANE & VALÉRIE

Il reste une place pour votre annonce ici...

Contactez-nous au:
450 796-2317

Clinique Dentaire Baril et Parent

SERVICES OFFERTS

Dentisterie générale
Dentisterie esthétique
Anesthésie générale
Couronne et prothèse sur implants
Traitement de canal
Extraction de dents de sagesse
Traitement de gencives
Blanchiment

Dr Gabriel Baril

dentaide

Interac
PAIEMENT DIRECT
VISA

(suite 201)
6165, BOUL. LAFRAMBOISE
(ARRONDISSEMENT ST-THOMAS-D'AQUIN)
796-3303

J.C.R. ÉLECTRO

Réparation à domicile

Ouvrage garanti

Vente, achat et réparation d'appareils électroménagers

Cuisinières, réfrigérateurs, lave-vaisselles, laveuses, sécheuses, congélateurs, climatiseurs, déshumidicateurs

450-252-5556
450-796-4988

LES ENTREPRISES B.J.B inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Bureau : 450.796.5795

Steve Joyal Cell : 450.278.5995

Jacques Joyal Cell : 450.771.8600

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 35 ANS

FERME - COMMERCE - RÉSIDENCE

Il reste une place pour votre annonce ici...

Contactez-nous au:
450 796-2317

Clinique Vétérinaire La Présentation

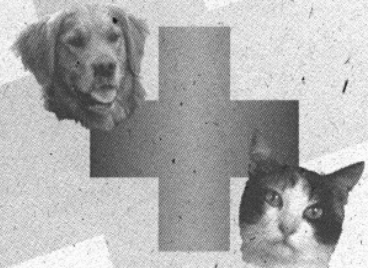

Dre Kateri Charron m.v.

Médecine et chirurgie pour petits animaux
Sur rendez-vous

447, Petits-Étangs, La Présentation (Québec) J0H 1B0 Tél. : 450 796-1885

Les Publications Municipales

Division de 9252-8223 Québec Inc.

Denis Rheault, président
Courriel: denis@pubmun.com

Concepteurs et imprimeurs de votre journal

424, du Rivage, Saint-Antoine-sur-Richelieu (Qc) J0L 1R0 • **1 877 553-1955**

www.pubmun.com

DPa assurances
DESMARAIS | PINSONNEAULT | AVARD
CABINET EN ASSURANCES DE DOMMAGES ET CABINET DE SERVICES FINANCIERS
Mario Poirier, C.d'A.Ass.
Courtier en assurance de dommages
Directeur division agricole
mario.poirier@groupedpa.com
3395, rue Picard
Saint-Hyacinthe, Québec J2S 1H3
Téléphone : 450 250-3321, poste 228
Télécopieur : 450 250-4388
Sans frais : 1 800 361-9866
dpaassurances.com
Saint-Hyacinthe | Drummondville | Longueuil

Style Coiffure
ELLE ET LUI
Chantal Dallaire
stylistecoloriste
450.796.4976
597 Gagnon, La Présentation

CLÔTURES Distinction
UNE DIVISION DE RAMPES ET BALCONS PRÉCISION INC.
Plus de 10 ans d'expérience
FRANCIS BÉCHETTE
Bur.: 450 488-0095
Cell.: 514 269-7994
Fax: 450 488-0566
info@cloturesdistinction.com
635 rue Audette, La Présentation Qc. J0H 1B0
VENTE - INSTALLATION - RÉPARATION
Mailles de chaîne, bois, clôtures ornementales, rampes, PVC
www.cloturesdistinction.com
RBQ 5644-3831-01

EXCAVATION
Licence RBQ # 5665-8107-01
Luc Beauregard inc.
EXCAVATION TRANSPORT DÉMOLITION SABLIÈRE
(450) 796-2426
619, Bas des Étangs
La Présentation J0H 1B0

LES DÉLICES Campagnards
BOUTIQUE DE PRODUITS DE LA FERME
ISABELLE & BRUNO BEAUREGARD
1007, SALVAIL SUD, LA PRÉSENTATION
450 796.4693
450 223.4380
LES DÉLICES Campagnards
HEURES D'OUVERTURE
Mercredi 9h à 17h
Jeudi 9h à 20h
Vendredi 13h à 17h
Samedi 9h à 16h
OU SUR RENDEZ-VOUS
VENTE AU DÉTAIL
COMPLET ET DEMI
Boeuf - Porc - Veau - Poulet
et autres produits
(sans hormones de croissance ajoutées)
Service d'abattage et de découpe
(sous inspection provinciale)
Permis du M.A.P.A.Q.
450 796.4693
450 223.4380

M.G. Mains d'expert inc.
Caroline Gélinas et Jacky Morisette
mgmainsdexpert@outlook.com
450-796-1388
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
• Rénovation intérieur et extérieur
• Rénovation après sinistre
• Installation de porte et fenêtre
• Isolation et rêvetement extérieur
AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRETIEN D'ESPACE VERT
R.B.Q 5689-8059-01

Création En-tête Coiffure
Sophie Crotteau
STYLISTE-COLORISTE
764, Principale, La Présentation
450.796.5054